

**Compagnie des Alpes**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 30 septembre 2019)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**MAZARS**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 30 septembre 2019)**

A l'assemblée générale de la société Compagnie des Alpes  
**Compagnie des Alpes**  
50/52 Boulevard Haussmann  
75009 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de la première application au 1<sup>er</sup> octobre 2018 des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

##### *Risque identifié :*

Le chiffre d'affaires du groupe provient principalement des ventes de billets d'entrée dans les parcs de loisirs et les musées et des ventes de forfaits dans les stations des domaines skiables.

Les revenus en résultant sont comptabilisés à partir de systèmes informatiques de billetterie qui peuvent être différents selon les sites.

Bien que le groupe s'appuie sur plusieurs dispositifs de contrôle interne (diffusion de guides de contrôle interne, campagnes d'auto-évaluation des sites, ...) afin d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité du chiffre d'affaires, nous avons néanmoins considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires relatif à la billetterie est un point clé de l'audit en raison du volume des transactions individuelles, du nombre élevé de sites concernés et de l'existence de différents systèmes de billetterie.

##### *Notre réponse :*

Dans le cadre de notre audit, en adaptant le niveau de diligences en fonction du niveau de risque estimé pour chaque site, notamment lorsque des développements de nouveaux logiciels de billetterie interviennent, nos travaux comprennent principalement :

- une revue critique des dispositifs de contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour calculer le chiffre d'affaires ;
- une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés, à l'aide de nos experts informatiques ;
- des revues analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances saisonnières et la fréquentation, et de s'assurer de la prise en compte des changements de prix ;
- des rapprochements entre les données issues des systèmes de billetterie, les encaissements et les données comptabilisées.

### **Traitement comptable des concessions des domaines skiables**

#### *Risque identifié :*

L'exploitation des domaines skiables de la Compagnie des Alpes s'inscrit dans un cadre juridique complexe :

- Les spécificités du service public des remontées mécaniques sont reconnues au plan législatif et réglementaire via la Loi Montagne du 9 janvier 1985 dont les dispositions majeures ont été reprises dans le code du tourisme.
- Des délégations de service public (DSP) et concessions, signées entre les filiales de la Compagnie des Alpes et les collectivités locales fixent les principaux paramètres économiques de l'équilibre de la DSP relatifs essentiellement aux investissements, aux redevances versées, à l'évolution des tarifs et à la dévolution des biens en fin de concession.

Nous avons considéré que la traduction comptable des éléments de la vie de ces contrats est un point clé de l'audit, dans la mesure où l'enregistrement des opérations directement liées à ces contrats est complexe :

- chaque filiale signe un contrat spécifique avec la collectivité locale dont dépend le domaine skiable,
- le traitement comptable des biens est spécifique à chacune des concessions,
- la détermination de la valeur de reprise des biens en fin de concession peut, selon les contrats, nécessiter l'utilisation de jugements et d'estimations de la Direction,
- l'hypothèse de renouvellement de concession prise par la Direction pour la réalisation de ses tests de dépréciation doit tenir compte des derniers échanges avec les collectivités locales.

#### *Notre réponse :*

Nous avons pris connaissance des engagements juridiques et des transactions liées à l'exécution de ces contrats.

Nous avons vérifié la correcte traduction comptable de ces opérations particulièrement en ce qui concerne le traitement des biens de la concession et des engagements d'investissements. Le cas échéant, nous avons corroboré nos analyses par entretien avec la direction financière et la direction juridique, notamment pour comprendre les jugements et estimations retenus.

Nous avons pris connaissance des négociations en cours des concessions arrivant à échéance, afin de vérifier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour réaliser ses tests de dépréciation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, notamment dans la note 1.14 relative aux concessions.

## **Test de perte de valeur des actifs incorporels et corporels**

### *Risque identifié*

Au 30 septembre 2019, la valeur des actifs incorporels et corporels s'élève à 1.554 M€ au regard d'un total de bilan de 1.843 M€. Ces actifs sont composés des écarts d'acquisitions (331 M€, cf. note 6.1. de l'annexe), des immobilisations incorporelles (69 M€, cf. note 6.2) et des immobilisations corporelles (1.154 M€, cf. note 6.3).

La valeur de ces actifs est testée par la Direction dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable et au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Nous avons considéré que la valorisation de ces actifs est un point clé de l'audit en raison, d'une part, de la détermination de leur valeur recouvrable, basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés qui nécessite l'utilisation d'hypothèses, sur des estimations ou sur des appréciations, et, d'autre part, de la forte sensibilité des hypothèses sur les résultats du test mis en œuvre. Les principales hypothèses, la méthodologie retenue et les tests de sensibilité sont présentés dans les notes 1.12, 1.15, et 6.1 à 6.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme indiqué dans la note 1.15, les tests de dépréciation sont mis en œuvre dans une logique de regroupement d'unités génératrices de trésorerie au niveau de deux secteurs opérationnels : Domaines skiables et Parcs de loisirs.

### *Notre réponse*

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par le groupe. Ceux-ci s'appuient notamment sur les plans à moyen terme établis au niveau de chaque site, revus et validés par la gouvernance du groupe.

Nous avons apprécié :

- la qualité du processus d'élaboration et d'approbation des budgets et des prévisions ;
- le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus.

Nous avons également analysé la cohérence des prévisions et réalisé nos propres analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur.

Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation et ont été partagées avec la Direction générale du groupe.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées au titre des tests de perte de valeur des actifs et vérifié les informations chiffrées communiquées en note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés et relatives aux tests de sensibilité.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes par l'assemblée générale en 1998 pour le cabinet Mazars et en 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 30 septembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 22<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 29<sup>ème</sup> année, dont respectivement 22 et 26 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 29 janvier 2020

<i>PricewaterhouseCoopers Audit</i>	<i>Mazars</i>
	
<i>Françoise Garnier-Bel</i>	<i>Gilles Rainaut</i>



## 5.3 Comptes consolidés

### 5.3.1 ÉTATS FINANCIERS

#### COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2019 <sup>(1)</sup>	30/09/2018
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>5.2</b>	<b>854 011</b>	<b>801 226</b>
Autres produits liés à l'activité		2 377	1 694
Production stockée		316	- 134
Achats consommés		- 108 299	- 103 696
Services extérieurs		- 152 437	- 136 544
Impôts, taxes et versements assimilés		- 39 211	- 36 800
Charges de personnel, intéressement et participation		- 286 730	- 270 360
Autres charges et produits d'exploitation		- 37 734	- 37 044
<b>EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL</b>	<b>5.3</b>	<b>232 292</b>	<b>218 344</b>
Dotations aux amortissements et provisions		- 127 143	- 121 252
Autres produits et charges opérationnels		- 44	- 92
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>105 106</b>	<b>97 000</b>
Coût de l'endettement brut		- 8 270	- 8 242
Produits de trésorerie & équiv. de trésorerie		0	4
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>5.4</b>	<b>- 8 270</b>	<b>- 8 238</b>
Autres produits et charges financiers	5.4	- 2 053	- 4 022
Charge d'impôt	5.5	- 32 246	- 29 744
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	5.6	8 863	4 471
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>71 400</b>	<b>59 467</b>
Résultat des activités abandonnées	5.7	0	3 693
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>71 400</b>	<b>63 160</b>
Résultat net - part des participations ne donnant pas le contrôle		- 9 156	- 5 961
<b>RÉSULTAT NET PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE</b>		<b>62 244</b>	<b>57 199</b>
Résultat net part des actionnaires de la maison mère, par action	5.8	2,55 €	2,34 €
Résultat net part des actionnaires de la maison mère, dilué par action	5.8	2,54 €	2,34 €

(1) Les données 2019 sont établies en application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ». Les changements liés à l'application de ces nouvelles normes sont présentés en note 1.

#### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
<b>Profit net de juste valeur, brut d'impôts</b>		
Couvertures de flux de trésorerie	- 1 370	351
Différences de conversion	371	12
Incidence des opérations dans les mises en équivalence	- 782	- 3
Effets d'impôts rattachés à ces éléments	472	- 121
<b>SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>	<b>- 1 309</b>	<b>239</b>
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres <sup>(1)</sup>	- 1 060	
Gains (Pertes) actuariels sur avantages au personnel	- 7 223	850
Effets d'impôts rattachés à ces éléments	2 804	- 11
<b>SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>	<b>- 5 479</b>	<b>839</b>
<b>BÉNÉFICE DE LA PÉRIODE</b>	<b>71 400</b>	<b>63 160</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS COMPTABILISÉS DURANT LA PÉRIODE</b>	<b>64 612</b>	<b>64 238</b>
Revenant		
aux actionnaires de la maison mère	56 060	58 224
aux participations ne donnant pas le contrôle	8 552	6 014

(1) En application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », la classification des actifs financiers est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Les changements liés à l'application de cette nouvelle norme sont présentés en note 1.

**BILAN ACTIF**

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2019 <sup>(1)</sup>	30/09/2018
Écarts d'acquisition ( <i>goodwills</i> )	6.1	331 512	294 135
Immobilisations incorporelles	6.2	68 755	66 685
Immobilisations corporelles	6.3	513 944	423 382
Immobilisations du domaine concédé	6.3	639 801	607 361
Participations dans des entreprises associées	6.4	82 011	75 959
Actifs financiers non courants	6.7	58 165	40 279
Impôts différés actifs	6.13	9 801	7 612
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 703 990</b>	<b>1 515 412</b>
Stocks	6.5	24 296	22 808
Créances d'exploitation	6.6	67 949	66 316
Autres créances		13 119	9 450
Impôts courants		11 420	15 065
Actifs financiers courants	6.7	286	676
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	22 320	31 624
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>139 390</b>	<b>145 940</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 843 380</b>	<b>1 661 352</b>

**BILAN PASSIF**

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2019	30/09/2018
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		186 425	186 091
Primes		257 596	257 596
Réserves		423 438	379 563
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE</b>		<b>867 459</b>	<b>823 250</b>
Capitaux propres - part des participations ne donnant pas le contrôle		60 528	55 906
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>927 987</b>	<b>879 157</b>
Provisions non courantes	6.11	69 199	55 781
Dettes financières non courantes	6.12	356 383	303 980
Impôts différés passifs	6.13	22 387	21 800
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>447 969</b>	<b>381 561</b>
Provisions courantes	6.11	14 699	16 548
Dettes financières courantes	6.12	206 427	129 962
Dettes d'exploitation	6.14	172 925	187 026
Impôts courants		4 759	3 593
Autres dettes	6.14	68 613	63 505
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>467 424</b>	<b>400 634</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 843 380</b>	<b>1 661 352</b>

(1) Les données 2019 sont établies en application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ». Les changements liés à l'application de ces nouvelles normes sont présentés en note 1.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2019	30/09/2018
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>	7.1	199 526	195 028
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.2	- 213 071	- 186 556
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.2	3 699	358
<b>INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS</b>		<b>- 209 372</b>	<b>- 186 198</b>
Acquisitions d'immobilisations financières et divers		- 4 243	- 826
Cessions d'immobilisations financières		332	-
Remboursement créances financières liées aux cessions		-	- 0
Prêts ou remboursements d'avances financières		- 17 224	- 5 836
Variation de périmètre	6.16	- 56 339	- 1 427
<b>INVESTISSEMENTS FINANCIERS NETS</b>		<b>- 77 474</b>	<b>- 8 089</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS</b>		<b>- 286 846</b>	<b>- 194 287</b>
Augmentation de capital de la CDA		- 0	-
Quote-Part des minoritaires sur augmentation de capital des filiales		0	-
<b>VARIATION DU CAPITAL</b>		<b>- 0</b>	<b>-</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la maison mère		- 15 851	- 12 173
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		- 4 503	- 4 603
Dividendes à payer		8	1
<b>DIVIDENDES VERSÉS NETS</b>		<b>- 20 346</b>	<b>- 16 775</b>
Remboursement emprunts		- 37 668	- 204 575
Nouveaux emprunts		199 734	131 413
<b>VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES</b>	7.3	<b>162 066</b>	<b>- 73 162</b>
<b>INTÉRÊTS FINANCIERS BRUTS VERSÉS</b>		<b>- 7 627</b>	<b>- 17 424</b>
<b>VARIATION DES CRÉANCES ET DETTES DIVERSES</b>		<b>-</b>	<b>- 0</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT</b>		<b>134 093</b>	<b>- 107 361</b>
<b>INCIDENCE DES AUTRES MOUVEMENTS</b>		<b>- 3 422</b>	<b>31</b>
<b>INCIDENCE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	7.4	<b>-</b>	<b>3 348</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE DURANT LA PÉRIODE</b>		<b>43 350</b>	<b>- 103 240</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE</b>		<b>- 69 706</b>	<b>33 534</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	7.5	<b>- 26 356</b>	<b>- 69 706</b>

## CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réévaluation des instruments Financiers	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2017</b>	<b>185 703</b>	<b>257 595</b>	<b>1 146</b>	<b>- 2 195</b>	<b>303 881</b>	<b>31 320</b>	<b>777 450</b>	<b>54 924</b>	<b>832 374</b>
Augmentation de capital CDA	388				- 388		0		0
Résultat net 2018						57 199	57 199	5 961	63 160
Autres éléments du résultat global 2018			230	6	789		1 025	53	1 078
<b>Résultat global 2018</b>			<b>230</b>	<b>6</b>	<b>789</b>	<b>57 199</b>	<b>58 224</b>	<b>6 014</b>	<b>64 238</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent					31 320	- 31 320	0		0
Distribution de dividendes					- 12 173		- 12 173	- 4 603	- 16 776
Autres variations			- 1 350	363	736		- 251	- 429	- 680
<b>SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2018</b>	<b>186 091</b>	<b>257 595</b>	<b>26</b>	<b>- 1 826</b>	<b>324 165</b>	<b>57 199</b>	<b>823 250</b>	<b>55 906</b>	<b>879 156</b>
Transition à IFRS 9 _ Ajustements à l'ouverture <sup>(1)</sup>			4 490		- 180		4 310	339	4 649
<b>SITUATION AJUSTÉE AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018</b>	<b>186 091</b>	<b>257 595</b>	<b>4 516</b>	<b>- 1 826</b>	<b>323 985</b>	<b>57 199</b>	<b>827 560</b>	<b>56 245</b>	<b>883 805</b>
Augmentation de capital CDA	334				- 334		0		0
Résultat net 2019						62 244	62 244	9 156	71 400
Autres éléments du résultat global 2019			- 1 883	370	- 4 671		- 6 184	- 604	- 6 788
<b>Résultat global 2019</b>			<b>- 1 883</b>	<b>370</b>	<b>- 4 671</b>	<b>62 244</b>	<b>56 060</b>	<b>8 552</b>	<b>64 612</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent					57 199	- 57 199	0		0
Distribution de dividendes					- 15 851		- 15 851	- 4 503	- 20 354
Autres variations					- 310		- 310	234	- 76
<b>SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2019</b>	<b>186 425</b>	<b>257 595</b>	<b>2 633</b>	<b>- 1 456</b>	<b>360 018</b>	<b>62 244</b>	<b>867 459</b>	<b>60 528</b>	<b>927 987</b>

(1) Les effets de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale sont présentés dans la note 1.



## 5.3.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### SOMMAIRE DÉTAILLÉ

<b>NOTE 1</b> PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	130	<b>NOTE 5</b> INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	142
<b>NOTE 2</b> GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES	138	<b>NOTE 6</b> INFORMATIONS SUR LE BILAN CONSOLIDÉ	145
<b>NOTE 3</b> ORGANIGRAMME DU GROUPE COMPAGNIE DES ALPES	140	<b>NOTE 7</b> INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	160
<b>NOTE 4</b> PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	140	<b>NOTE 8</b> AUTRES INFORMATIONS	161

### Présentation du Groupe

Le groupe Compagnie des Alpes a pour activité principale la gestion d'équipements de loisirs. Il opère principalement dans les métiers de l'exploitation de Domaines skiables et de Parcs de loisirs. La société mère du Groupe est la Compagnie des Alpes, dont le siège social est situé 50-52 boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2018/2019 ont été arrêtés le 9 décembre 2019 par le Conseil d'administration, qui en a autorisé la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

### Note 1 Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2019 du groupe Compagnie des Alpes ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) tel qu'en vigueur dans l'Union européenne à la date du 30 septembre 2019 et selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS.

Les normes dont l'application est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

● **Application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »**

La norme IFRS 15 relative à la reconnaissance du revenu est applicable, pour le groupe Compagnie des Alpes, au 30 septembre 2019. Elle n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels du Groupe.

● **Application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers »**

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». IFRS 9 définit les règles applicables en matière de classement et de comptabilisation des instruments financiers, de dépréciation d'actifs financiers (avec en particulier, pour l'évaluation des créances clients, le recours à un modèle de pertes attendues en remplacement du modèle de pertes encourues), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

Cette norme a été appliquée de façon rétrospective et limitée, à l'exception de la comptabilité de couverture qui a été appliquée de façon prospective au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

*Classement et évaluation des instruments financiers :*

L'application rétrospective du volet « Classement et évaluation des instruments financiers » se traduit par la suppression de la catégorie des « actifs financiers disponibles à la vente » et le reclassement :

- en « actifs financiers à la juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global » ; ou
- en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ;
- en « immobilisations financières au coût amorti ».

L'adoption de cette norme s'est traduite par un ajustement à l'ouverture de + 4,8 M€ sans effet d'impôt qui s'analyse comme suit :

- évaluation des actifs financiers à la juste valeur par résultat (+ 4,1 M€) ;
- évaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (+ 0,7 M€).

*Dépréciation des actifs financiers*

La norme IFRS 9 requiert la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Le Groupe a appliqué l'approche simplifiée de la norme et calculé des dépréciations basées sur l'historique de pertes de crédit du Groupe.

L'adoption de la norme s'est traduite par une augmentation des dépréciations d'actifs de 0,3 M€ avant effet d'impôt et un ajustement des capitaux propres équivalent.

*Comptabilité de couverture*

Le Groupe a choisi d'adopter les nouvelles dispositions d'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture au 1<sup>er</sup> octobre, de manière prospective. La norme n'a pas eu d'impact sur les relations de couverture désignées antérieurement. Les effets de l'application de la norme sont liés au changement de mode de comptabilisation du coût des couvertures (variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme et à la valeur temps des options).

● **Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures à l'exercice se terminant le 30 septembre 2019**

Par ailleurs le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune nouvelle norme, ni interprétation et amendement à des normes existantes.

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location est applicable, pour le Groupe, au 30 septembre 2020. Le Groupe a initié en 2018 le projet de mise en œuvre de cette norme et achevé le diagnostic des principaux impacts. Les principaux contrats concernés sont les baux immobiliers, les contrats d'affermage ainsi que quelques contrats de bail particuliers (bail emphytéotique...).

Le Groupe utilisera la méthode rétrospective simplifiée lors de la première application de cette norme au 1<sup>er</sup> octobre 2019. Ainsi les passifs des contrats de location seront mesurés à la valeur actuelle des paiements de loyers résiduels, avec application d'un taux marginal d'emprunt arrêté au 30 septembre 2019. Ce taux marginal propre à chaque contrat tiendra compte de la maturité résiduelle de l'engagement de location, ainsi que de la zone monétaire dans laquelle opère le preneur. Conformément aux options autorisées par la norme, les contrats inférieurs à douze mois en cours de vie au 1<sup>er</sup> octobre 2019 ne seront pas retraités, de même que les contrats dont la valeur du bien pris à neuf n'est pas significative.

Le Groupe estime que l'application d'IFRS 16 conduira à une hausse des passifs financiers comprise entre 100 et 110 M€ au 1<sup>er</sup> octobre 2019, et à une amélioration de l'excédent brut opérationnel d'environ 13 M€ et du résultat opérationnel d'environ 2 M€. Cette estimation est établie sur la base des faits et circonstances connus à date.

## Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction générale pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les écarts d'acquisition (note 6.1), les estimations des valeurs des entreprises associées (note 6.4) et des actifs financiers à la juste valeur (note 6.7) et la reconnaissance des impôts différés actifs (note 6.13).

### 1.1 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend l'écart d'acquisition (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Le Groupe présente sa quote-part de résultat net dans les entreprises associées sur une ligne distincte du compte de résultat, en dehors du résultat opérationnel.

Le Groupe ne détient pas de co-entreprise.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées, en totalité pour les sociétés consolidées en intégration globale, à concurrence de la quote-part d'intérêt du groupe pour les sociétés mises en équivalence.

La liste des sociétés consolidées figure en note 4.2.

### 1.2 ARRÊTÉ DES COMPTES DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019 pour toutes les sociétés, à l'exception du groupe Compagnie du Mont-Blanc consolidé par mise en équivalence sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

### 1.3. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ET DES TRANSACTIONS EXPRIMÉS EN DEVISES

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de présentation (euro) en appliquant les méthodes suivantes :

- le bilan (y compris écart d'acquisition) est converti au cours de clôture ;
- l'état du résultat global est converti au cours moyen de la période ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

### 1.4 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la Direction générale du Groupe :

- **Domaines skiables** : cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques et l'entretien des pistes ;
- **Parcs de loisirs** : ce secteur recouvre l'exploitation de parcs d'attractions, de parcs combinant attractions et animaux, de parcs aquatiques, de musées de cires et de sites touristiques. Il prend en compte le chiffre d'affaires relatif aux billets d'entrée, à la restauration, à l'activité des commerces et à l'hébergement ;
- **Holdings et supports** : ce secteur regroupe d'une part les holdings et filiales de support opérationnel (comprenant CDA SA et CDA-DS, sa filiale financière CDA Financement, sa filiale de réassurance Loisirs-Ré ainsi que la société INGELLO), d'autre part les activités de prestations de Conseil à l'international (CDA Management et CDA Beijing), et enfin les activités de tour-opérateurs, agences de voyage et autres activités immobilières (comprenant le groupe Travelfactory racheté en janvier 2018).

La cartographie des sociétés consolidées du Groupe, avec les regroupements par segment, est présentée en note 4.2.

### 1.5 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.



Au cas particulier des acquisitions de sociétés détentrices de contrats de concession, une analyse et une valorisation de la juste valeur de ces contrats sont effectuées en fonction du taux de rentabilité attendu sur la fin du contrat de concession. L'écart de rentabilité positif ou négatif du contrat, par rapport à la moyenne du Groupe, est comptabilisé respectivement à l'actif (incorporel) ou au passif (provision). Il est amorti ou repris sur la durée restante du contrat.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « écarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « participations dans des entreprises associées ».

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

## 1.6 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes de billets (titres de transport de remontées mécaniques, entrées dans les parcs) sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les clients bénéficient des installations du groupe Compagnie des Alpes. Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont comptabilisés en résultat qu'au moment de l'utilisation effective sur le site. Les pré-ventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les prestations de services sont comptabilisées en résultat lorsque le service est rendu. Les ventes de marchandises (boutiques, restauration) sont enregistrées lors de leur réalisation.

Concernant l'activité de Conseil, les revenus correspondent à la facturation des contrats de prestations de services et de Conseil en management. Celle-ci intervient lorsque les services rendus sont achevés.

Concernant l'activité de tour-opérateur, le chiffre d'affaires dépend de la distinction entre agent et principal. Quand la Société agit en tant qu'agent, les revenus correspondent aux commissions perçues et quand elle agit en tant que principal et supporte les risques liés à la possession du stock, elle constate un chiffre d'affaires pour le montant total du prix attendu en échange des biens ou services fournis et le montant versé au tiers est comptabilisé en charges.

## 1.7 EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL

L'excédent brut opérationnel est l'agrégat d'exploitation de référence du Groupe permettant d'appréhender la performance opérationnelle de ses différentes activités.

Il comprend les revenus et charges directement liés à l'exploitation courante, avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations), des autres produits et charges opérationnels, du résultat financier et des impôts sur résultats.

## 1.8 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les éléments du résultat opérationnel non directement liés à l'exploitation courante (du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative) sont enregistrés en « autres produits et charges opérationnels ».

Ils comprennent principalement :

- les résultats liés aux plus et moins-values de cession de participations ;
- les coûts générés par l'arrêt temporaire d'un site ;
- les coûts de restructuration ;
- tout autre produit et charge aisément individualisable, ayant un caractère inhabituel et significatif et dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante, sauf cas particuliers n'entraînant pas de sortie de trésorerie.

## 1.9. ACTIFS NON COURANTS DISPONIBLES À LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif est classé en « actif disponible à la vente » seulement si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable.

Lors de la classification initiale comme détenus en vue de la vente :

- les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- les actifs amortissables ne sont plus amortis à partir de la date de classement en actifs destinés à être cédés.

S'agissant des activités abandonnées, leur résultat net et leur contribution aux flux de trésorerie sont présentés distinctement des résultats et des flux de trésorerie des activités poursuivies.

## 1.10 CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net disponible pour les actionnaires de la Société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net disponible pour les actionnaires de la Société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs.

## 1.11 AUTRES AGRÉGATS DE PERFORMANCE UTILISÉS

La capacité d'autofinancement, le niveau d'investissements industriels nets, le *free cash flow*, le ROCE opérationnel (retour sur capitaux employés) et la dette nette sont les principaux agrégats de performance suivis par le Groupe.

Ils sont déterminés de la façon suivante :

- capacité d'autofinancement : cet agrégat correspond au résultat net :
  - augmenté des dotations aux amortissements et provisions, des moins-values de cession, des dividendes versés par les sociétés mises en équivalence, et d'éventuelles autres charges sans impact trésorerie,
  - diminué des reprises de provisions, des plus-values de cessions, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et d'éventuels autres produits sans impact trésorerie ;
- investissements industriels nets : cet agrégat correspond aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des variations des dettes fournisseurs d'immobilisations et des produits de cession d'immobilisations ;
- *Free cash flow* <sup>(1)</sup> : il correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement et les investissements industriels nets ;

(1) Les variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation ne sont pas prises en compte.

- ROCE (retour sur capitaux employés) et ROCE opérationnel sites : cet agrégat permet de mesurer la rentabilité des capitaux investis du groupe et des principaux métiers du groupe, à savoir Domaines skiables et Parcs de loisirs. Il correspond au pourcentage, pour chaque métier et en cumul pour les deux métiers, du résultat opérationnel après impôt sur le montant des actifs nets consolidés déterminés comme suit :

- résultat opérationnel après impôt : il est déterminé après déduction d'une charge théorique d'impôt par application d'un taux normatif d'impôt,
- les actifs nets utilisés hors *goodwills* incluent :
  - les actifs immobilisés en valeur nette après exclusion des *goodwills*,
  - le besoin en fonds de roulement,
  - les impôts différés actif nets des impôts différés passif,
  - les provisions courantes.

Le ROCE opérationnel sites est déterminé sur la base des agrégats indiqués ci-dessus pour chacun des métiers, après exclusion des *goodwills* (ou écarts d'acquisition) ;

- dette nette : elle correspond aux dettes financières brutes nettes de la trésorerie active et des équivalents de trésorerie.

### 1.13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût amorti.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Les immobilisations corporelles mises en service sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durées
Constructions	20 à 30 ans
Aménagements	10 à 20 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Travaux de pistes	40 ans
Attractions	10 à 40 ans
Installations techniques (autres que les remontées mécaniques et les attractions)	5 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles (y compris décors à thème et personnages du Musée Grévin)	3 à 10 ans

Les fourchettes constatées sur les durées d'amortissement résultent de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minimales concernent les composants à remplacer plus rapidement (ex. : décors sur les différents types d'attractions), les durées maximales s'appliquent aux infrastructures.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

### 1.14 CONCESSIONS

La Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs en Europe, notamment dans l'exploitation de domaines skiables. En France, l'exploitation des domaines skiables est organisée dans le cadre juridique de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Ces domaines font pour l'essentiel l'objet de contrats de concession entre les filiales de CDA et les collectivités locales.

L'exploitant est titulaire d'un contrat conclu avec une commune ou un groupement de communes. Ces contrats définissent les relations entre le concédant et le concessionnaire sur l'ensemble des options d'exploitation du domaine (investissements, politiques commerciales et tarifaires, risques juridiques, etc.). À ce titre, il a la charge de

### 1.12 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels acquis figurent au bilan à leur coût amorti.

Lorsque le Groupe a valorisé des marques ou enseignes, après analyse, ces dernières ont été considérées à durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf. note 6.1).

Il s'agit en particulier (cf. note 1.14) :

- des droits d'usage : droits incorporels représentatifs de l'exploitation des remontées mécaniques de ADS (Les Arcs/Peisey), SEVABEL (Les Ménuires), SCV Domaines Skiables (Serre Chevalier), GMDS (Flaine), STVI (Val-d'Isère) et DAL (Les Deux Alpes) ;
- de la concession d'utilisation de l'échangeur autoroutier ouvrant l'accès au Parc Astérix à échéance en 2086 (cf. note 1.14. ci-après) ; et
- du droit d'utilisation de la marque « Futuroscope » à échéance en 2026.

Les actifs incorporels et autres droits d'utilisation d'actifs dont la pérennité est directement liée à l'existence d'un contrat de concession ou de bail sont amortis jusqu'à la date d'expiration des contrats ou des droits.

réaliser, en cours de concession, les investissements nécessaires dans le but de maintenir les exploitations en bon état de fonctionnement et de mettre en œuvre sa politique commerciale et tarifaire. En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir auprès des usagers, sur la base d'une grille tarifaire publique, le produit de la vente des titres de transport de remontées mécaniques.

Certaines sociétés du groupe CDA (STGM, ADS, SAP, SCV et GMDS) ont encore à leur charge des redevances d'affermage sur des remontées mécaniques apportées par les concédants. Cependant, ce régime tend à disparaître au profit de la concession. En effet, les exploitants remplacent à leurs frais les installations affermées devenues obsolètes ; ces nouvelles installations entrent dans le régime de la concession.

Le groupe CDA a analysé les caractéristiques de ses contrats et la nature des services fournis et a conclu que ces contrats ne rentrent pas dans le champ de l'interprétation IFRIC 12 relative aux contrats de concession. En conséquence, le groupe CDA comptabilise les actifs liés aux concessions de remontées mécaniques sur une ligne distincte du poste « immobilisations corporelles ». Ils sont décomposés et amortis selon les mêmes règles que les immobilisations corporelles détenues en propre.



Les biens mis en concession sont :

- les biens apportés par le concédant et qui doivent lui revenir en fin de concession ;
- les biens apportés par le concessionnaire et qui devront être remis à la disposition du concédant en fin de concession (généralement contre une indemnisation du concessionnaire).

Les apports gratuits du concédant ainsi que les biens en affermage ne sont pas comptabilisés dans le bilan du Groupe. Les travaux d'entretien périodiques relatifs à ces installations sont provisionnés au passif (provisions pour gros entretiens). Les autres biens de la Société, non liés à la concession, et qui ne répondent pas à ces critères, sont classés en biens propres.

### Conditions de retour aux concédants

À l'échéance des contrats de concession, il est prévu, en général, que les biens en concession acquis par le concessionnaire seront repris par le concédant contre une indemnité. Cette indemnité fait référence à différents modes d'évaluation définis par les contrats. Elle est, au minimum, égale à leur valeur nette comptable.

### Principaux contrats de concession

#### Concessions accordées par les communes, communautés de communes et syndicats

Les principaux contrats de concession des sociétés intégrées du Groupe se résument comme suit :

##### ● Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) – Tignes :

Concession accordée par la commune de Tignes initialement pour la période du 5 septembre 1988 au 30 septembre 2016 (28 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 31 mai 2026.

##### ● Société d'Aménagement de la Station de La Plagne (SAP) – La Plagne :

Concession accordée par le syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), initialement pour la période du 15 décembre 1987 au 10 juin 2017 (30 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 10 juin 2027.

##### ● ADS – Les Arcs-Peisey Vallandry :

Concession accordée par la commune de Bourg-Saint-Maurice pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1990 au 31 mai 2020 (30 ans) et prolongée de 10 ans en janvier 2015 jusqu'au 31 mai 2030.

Concession accordée par la commune de Villaroger pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1998 au 31 mai 2020.

Concession accordée par la commune de Peisey-Nancroix pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1997 au 31 mai 2020.

Concession accordée par le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Landry-Peisey-Nancroix pour la période du 18 octobre 1989 au 30 octobre 2019 (30 ans). Cette concession a été renouvelée pour 30 ans jusqu'en juillet 2049.

##### ● Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL) – Les Ménuires :

Concession pour l'exploitation du domaine skiable de Saint-Martin-de-Belleville, accordée par la commune Les Belleville initialement pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1990 au 31 mai 2017 (27 ans) et prolongée le 16 mai 2001 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021, puis le 29 mars 2016 de 10 ans jusqu'au 31 mai 2031.

Concession pour l'exploitation du domaine skiable des Ménuires, accordée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Belleville (SYMAB) initialement pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1990 au 31 mai 2017 (27 ans) et prolongée le 11 août 2000 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021, puis le 29 mars 2016 de 10 ans jusqu'au 31 mai 2031.

##### ● Méribel Alpina :

Concessions accordées respectivement par la commune des Allues pour la période du 18 décembre 1989 au 17 décembre 2019 (30 ans), prolongée jusqu'au 31 mai 2034, et par celle de Brides-les-Bains pour la période du 30 juin 1992 au 17 décembre 2019 (27 ans), dont la prolongation est en cours de renégociation.

##### Grand Massif Domaines Skiabiles (GMDS) :

Concession accordée par le département de Haute-Savoie, modifiée par avenant, pour la période du 9 janvier 1989 au 8 janvier 2019 (30 ans), puis renégociée pour 5 ans jusqu'en 2024.

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordée par la commune de Magland pour la période du 4 juillet 2000 au 30 avril 2025 (25 ans).

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune d'Arâches-la-Frasse sur la partie de son territoire concernant Flaine pour la période du 9 juillet 2004 au 30 avril 2029 (25 ans).

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Morillon pour la période du 8 juillet 2016 au 31 mai 2047 (31 ans).

Concession accordée par les communes de Morillon et d'Arâches-La-Frasse pour l'exploitation du domaine Perce-Neige Arête pour la période du 17 juillet 2008 jusqu'au 15 décembre 2022.

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Samoëns pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2000 au 30 avril 2030 (30 ans).

Concession conclue le 28 janvier 2013 avec la commune de Sixt-Fer-à-Cheval pour une durée de 40 ans, se terminant le 30 septembre 2053.

##### ● SCV Domaine Skiable – Serre Chevalier :

Concession accordée par la commune de Saint-Chaffrey pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2004 au 30 août 2034 (30 ans) pour la gestion et l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et du domaine skiable.

Concession accordée par le syndicat intercommunal de gestion et d'exploitation des domaines d'hiver et d'été de Serre Chevalier 1400-1500 (SIGED) pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1998 au 31 octobre 2018, et remplacée le 14 décembre 2017 par une nouvelle concession pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2047 (30 ans), pour l'exploitation du service des pistes et des remontées mécaniques.

Concession accordée le syndicat intercommunal à vocation unique du Prorel pour l'exploitation et la gestion du massif du Prorel pour la période du 15 décembre 2006 au 31 octobre 2034.

##### ● Société des Téléphériques de Val-d'Isère (STVI) – Val-d'Isère :

Concession accordée en mai 1982 par la Commune de Val-d'Isère initialement pour une période de 30 ans (échéance 2012), puis prorogée de 8 ans en 1991 (jusqu'en juillet 2020) et prorogée une nouvelle fois en 2014 pour une durée de 12 ans (échéance juillet 2032).

Concession accordée en septembre 1970 par la Commune de Bonneval s/Arc initialement pour une période de 30 ans, prorogée de 18 ans en 1994 jusqu'au 9 avril 2019. Le 5 avril 2019, un avenant a été signé, portant la fin de cette concession au 30 novembre 2019. Courant novembre 2019 un nouvel avenant a été signé, portant la fin de la concession au 30 novembre 2020.

##### ● Deux Alpes Loisirs (DAL) – Les Deux Alpes :

Concession accordée le 21 juin 1993 par la Commune de Mont-de-Lans pour une durée de 30 ans (échéance 2023).

Concession accordée le 14 janvier 1994 par la commune de Venosc, pour une durée de 30 ans (échéance 2024).

Concession accordée le 21 septembre 1993 par la commune de Saint Christophe-en-Oisans pour une durée de 30 ans (échéance 2023).

En date du 28 novembre 2019 les communes délégantes du domaine skiable des Deux Alpes ont notifié Deux Alpes Loisirs (la société délégataire) leur décision de résilier par anticipation et de manière conditionnelle les trois DSP actuelles pour permettre une nouvelle mise en concurrence pour une DSP unique pour l'ensemble du domaine. Deux Alpes Loisirs s'est portée candidate.

Les contrats des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

● **Compagnie du Mont-Blanc (CMB) – Chamonix**

Concession accordée le 5 décembre 2013 par la Commune de Chamonix pour les domaines skiables de Chamonix, pour une durée de 40 ans se terminant le 5 décembre 2053.

Concession accordée le 6 janvier 1989 par la Commune de Chamonix pour l'Aiguille du Midi, pour une durée de 40 ans, se terminant le 31 décembre 2028.

Concessions pour l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc et du Train du Montanvers, accordées par le département de Haute-Savoie respectivement en 1988 et en 1998 pour des durées de 30 et 25 ans, se terminant respectivement le 31 décembre 2018, et prolongé jusqu'au 31 mai 2020, et le 31 décembre 2023.

Concession pour l'exploitation des Houches/Saint-Gervais (au travers de sa filiale LHSG, à 72,5 %) pour une période de 30 ans du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2041.

● **Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM) – Megève :**

Concession pour l'exploitation du secteur aval Princesse, accordée le 10 décembre 2002 par la Commune de Demi-Quartier, pour une durée de 30 ans, se terminant le 9 décembre 2032.

Concession pour les Crêtes du Mont d'Arbois et le secteur amont Princesse, accordée le 10 mars 1989 par la Commune de Saint-Gervais, pour une durée de 30 ans, se terminant le 9 mars 2019 et prolongée par avenant jusqu'en 2023.

Concessions pour le Mont d'Arbois, Rocharbois et Rochebrune, accordées le 15 avril 1993 par la Commune de Megève, pour une durée de 30 ans, se terminant le 14 avril 2023.

● **Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine Avoriaz (SERMA) – Morzine/Avoriaz :**

La Société exploite une concession accordée par la Commune de Morzine à échéance du 13 juin 2032 et une concession accordée par la Commune de Montriond à échéance du 13 juin 2032.

● **Domaine Skiable de Valmorel (DSV) – Valmorel :**

La Société exploite une concession accordée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche à échéance le 30 septembre 2052.

● **Domaine Skiable de La Rosière (DSR) – La Rosière :**

La Société exploite une concession accordée par la Commune de La Rosière à échéance le 30 septembre 2039.

En vertu de ces contrats, les sociétés d'exploitation supportent, selon les cas, soit une redevance de concession, soit une taxe communale et départementale dite « taxe Loi Montagne », soit les deux. Ces redevances et taxes sont assises sur le chiffre d'affaires remontées mécaniques et sont calculées selon un pourcentage propre à chaque contrat.

Par exception dans le groupe CDA, les communes de Saint-Martin de Belleville, Val-d'Isère et Tignes ont conservé le service des pistes pour lequel la SEVABEL, STVI et STGM versent une redevance spécifique.

Par ailleurs, au titre des différents contrats souscrits au sein du Groupe, les filiales de la CDA peuvent être amenées à prendre des accords sur des enveloppes d'investissements. Ces derniers sont variables et révisables notamment en durée, montant et nature, en fonction des contrats et des opportunités de mise en œuvre.

Compte tenu de certains contrats de baux souscrits par les Parcs de loisirs, ces accords d'enveloppes d'investissements peuvent concerner l'ensemble des filiales du Groupe.

**Concessions d'aménagement foncier**

● ADS détient des concessions d'aménagement foncier accordées par la commune de Bourg-Saint-Maurice.

● la SEVABEL détient, par l'intermédiaire de sa filiale à 99,9 %, SCIVABEL, la concession d'aménagement de la ZAC de Reberty aux Ménuires.

● GMDS est par ailleurs propriétaire dans le Grand Massif, avec sa filiale à 99,99 % la Société d'Aménagement Arve-Giffre (SAG), de terrains à Flaine. Ce foncier est géré dans le cadre d'une convention d'aménagement touristique accordée par le syndicat intercommunal de Flaine.

Les coûts d'aménagement prévisionnels sont comptabilisés au prorata des droits à construire vendus dès la signature de l'acte de vente.

**Concessions des Parcs de loisirs**

● **Concession pour l'échangeur autoroutier d'accès au Parc Astérix :**

Le Parc Astérix dispose depuis l'Autoroute A1 d'un échangeur privé donnant accès au Parc : cette concession a été accordée par la SANEF (société concessionnaire de l'Autoroute A1) pour une durée de 99 ans (de 1987 à 2086).

Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles de la société Grévin & Cie (cf. note 6.2) qui verse par ailleurs à la SANEF une redevance par véhicule et par passage. Cette redevance correspond au péage autoroutier non acquitté par les véhicules qui empruntent l'échangeur.

● **Contrat de licence avec les Éditions Albert-René (Éditeur de la bande dessinée « Astérix ») :**

En 1986, un contrat de licence est signé avec les Éditions Albert-René pour la durée légale de protection des droits d'auteur, soit 70 ans après le décès du dernier auteur survivant.

Ce contrat garantit à Grévin & Cie les droits d'exploitation des personnages de la bande dessinée et de son univers à l'intérieur de parcs à thème, tant en France qu'à l'international.

Un avenant signé en mars 1996 fixe le taux de la redevance à 3 % du chiffre d'affaires hors taxes du Parc Astérix avec un minimum forfaitaire de 1,7 M€.

● **Contrat de bail Futuroscope**

Afin de permettre à l'exploitant de réaliser des investissements importants et de long terme le département de la Vienne a décidé de mettre en œuvre une procédure permettant l'attribution d'un bail emphytéotique administratif, sur une emprise plus large, et en remplacement du bail actuel arrivant à échéance en 2026. Si la procédure s'avérait infructueuse, le bail se poursuivrait normalement jusqu'à son terme. La SA du Futuroscope en groupement avec la SEMPAT de la Vienne et la Caisse des Dépôts et consignations s'est portée candidate.



## 1.15 DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

### Définition des unités génératrices de trésorerie et allocation des actifs

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable.

Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition, aux marques et aux enseignes).

Les écarts d'acquisition et les principaux actifs corporels et incorporels étant liés à l'exploitation des sites, ils sont affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) constituant des périmètres homogènes de sites intégrant les axes de développement stratégique du Groupe.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs testé est inférieure à sa valeur comptable.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat classée après les éléments relatifs à l'exploitation.

### Affectation des *goodwills* et des actifs d'exploitation aux unités génératrices de trésorerie (UGT)

Les UGT sont constituées des sites d'exploitation.

Pour les besoins des tests de valeur, les *goodwills* sont affectés au niveau des groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT. Dans le cadre d'une meilleure mise en cohérence de la mesure de la création de valeur des UGT avec le suivi de la performance, l'organisation interne et les orientations stratégiques du Groupe, les modalités de réalisation des tests de perte de valeur ont été modifiées au 30 septembre 2014. Cette évolution reflète en particulier la gestion d'une offre homogène sur le secteur des Parcs de loisirs à l'issue des opérations d'acquisitions successives initiées depuis 2002 et la gestion globale du développement de l'offre des Domaines skiables.

Ainsi, les UGT pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention ont été regroupées de la manière suivante :

- portefeuille de Domaines skiables : regroupant l'ensemble des Domaines skiables pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique ;
- portefeuille de Parcs de loisirs : regroupant l'ensemble des Parcs de loisirs et des Musées Grévin en France et à l'international, pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique.

Les autres sociétés du Groupe sont regroupées dans la Division Holdings et supports (activités de Conseil, de tour-opérateur, agences immobilières et sociétés holdings).

### Modalités de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des groupes d'UGT définis ci-dessus correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupes d'UGT, déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sites basés sur les plans à moyen terme à cinq ans approuvés par la Direction générale du Groupe et présentés au Comité de la stratégie et au Conseil d'administration avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur une projection à l'infini des flux futurs normatifs générés par l'actif considéré.

Pour les UGT exploitées dans le cadre de contrats de concession (Domaines skiables) ou de contrats de location (Parcs de loisirs), le groupe CDA gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau des investissements pour maintenir/accroître son activité).

Le Groupe n'a jamais été confronté à une situation dans laquelle une société titulaire d'une concession (Domaines skiables) ou d'un contrat de location (Parcs de loisirs) a cessé l'exploitation en raison d'une échéance contractuelle. En conséquence, le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte tenu de prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité du parc ou du domaine considéré.

## 1.16 ACTIFS FINANCIERS

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en 3 catégories :

- actifs financiers évalués au coût amorti :  
Il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts et créances rattachées à des participations et aux dépôts et cautionnements ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global, non recyclables en résultat : Ils correspondent aux titres de participation de sociétés non contrôlées ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : Ils correspondent principalement aux titres de sociétés contrôlées non consolidées.

Cela concerne essentiellement des participations des Domaines skiables dans des agences immobilières et dans des sociétés de portage de baux ou de murs, qui ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés (cf. notes 6.7 et 6.8).

La mise en œuvre d'IFRS 9 a fait disparaître la notion de titres disponibles à la vente.

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des 3 niveaux de juste valeur définis en note 6.15.

## 1.17 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus). Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

### 1.18 CRÉANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée en fonction des pertes attendues et des pertes avérées. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au résultat.

### 1.19 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie « dettes financières courantes ».

### 1.20 TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 1.21 PROVISIONS

#### Provisions pour indemnités liées aux retraites

Les engagements du groupe CDA en matière d'indemnités de départ à la retraite résultent des obligations légales et conventionnelles des pays d'appartenance des filiales du Groupe.

En France, les engagements des sociétés pour leurs salariés permanents et saisonniers donnent lieu, soit au versement d'une prime à une compagnie d'assurances, soit à la constitution d'une provision. Si la prime versée par une société ne couvre que partiellement ses engagements, une provision est constatée pour le complément.

Les engagements sont calculés pour tous les salariés du Groupe en France à l'exception des salariés saisonniers de l'activité « Parcs de loisirs » dont la rotation est extrêmement importante. Leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite est considérée, de ce fait, comme peu probable.

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels des salariés en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, ainsi que les impacts du changement de la réglementation, sont imputés sur les capitaux propres.

Des compléments de retraite sont accordés à des cadres de certaines filiales, dont la valorisation est ajustée chaque année.

Dans les autres pays (principalement aux Pays-Bas et en Belgique) où le groupe CDA opère, les salariés ne perçoivent de leur entreprise aucune indemnité lors de leur départ à la retraite. Aucune provision ne doit donc être constituée.

En revanche, les sociétés cotisent chaque année à des systèmes de prévoyance (fonds de pension). Une vérification de l'absence d'obligation du Groupe vis-à-vis de ces contrats est effectuée chaque année.

### Autres provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

### 1.22 EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus (frais et primes d'émission ou de remboursement déduits, ces retraitements étant pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif).

Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 1.23 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des *swaps* de taux, des *caps* ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts et de change.

Pour chacun des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs (*cash flow hedge*), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

### 1.24 IMPÔTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

#### Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable (la probabilité d'imputation est mesurée à partir des données prévisionnelles disponibles).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale.



La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

## Note 2 Gestion du capital et des risques

### 2.1 GESTION DU CAPITAL

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à assurer sur le long terme le financement de son activité et optimiser la valeur pour les actionnaires.

Ainsi, le Groupe suit la performance du ratio endettement net/capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les prêts et emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent les actions préférentielles convertibles, la part du Groupe dans le capital, ainsi que sur les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements eu égard à l'évolution des conditions économiques. Le Groupe peut ajuster le paiement des dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

L'exposition au risque de taux de la dette brute au 30 septembre 2019 ainsi que son évolution prévisionnelle en 2019/2020, compte tenu des couvertures en place au 30 septembre 2019 et de la prévision d'évolution de la dette, peut se résumer comme suit :

	30/09/2019	30/09/2020
Dette brute exposée	28,3 %	25,2 %
Dette brute non exposée	71,7 %	74,8 %

La dette non exposée comprend l'endettement à taux fixe et la part couverte de l'endettement à taux variable.

Dans l'hypothèse d'une variation des taux de référence (Euribor 1 mois et 3 mois, Eonia) de plus ou moins 1 % par rapport aux taux de l'exercice clos le 30 septembre 2019, l'incidence des frais financiers sur l'ensemble de l'exercice 2018/2019, compte tenu du profil d'endettement de la Société aurait été le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2018/2019		
	Impact sur le résultat avant impôts		
	Charge d'intérêts	Valorisation des instruments de couverture	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	- 1,07	0	0,7
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêt	0,93	0	0,08

### Risque de change

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro (à l'exception des activités au Canada, en Suisse et en Chine, non significatives au regard de l'actif immobilisé du Groupe). Les investissements dans les filiales étrangères sont réalisés dans la devise des pays concernés : la part du total de l'actif du bilan sensible aux variations de change est de 1 %, exposée aux variations des devises locales par rapport à l'euro.

Dans ce contexte, le Groupe estime aujourd'hui comme non significative son exposition au risque de change.

Toutefois, le Groupe a souscrit en février 2019 deux *cross currency swap* (CCS) d'un montant global de 8 700 000 CHF pour couvrir le risque de change sur un prêt accordé à sa filiale Suisse.

### 1.25 PAIEMENTS EN ACTIONS

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (attribution gratuite d'actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'actions gratuites est comptabilisée en charges de personnel.

### 2.2 GESTION DES RISQUES

#### Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient du découvert et des emprunts à long terme et moyen terme. Au 30 septembre 2019, la dette du Groupe est fixée pour 71,7 % (taux fixe ou taux variable couvert) et reste exposée aux variations de taux à hauteur de 28,3 %. Cette dette est constituée de dettes bancaires (30 %) et de dettes de marché (70 %). S'agissant de sa dette à taux variable, le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en recourant à des *swaps* de taux variable contre fixe, ou des achats de *CAP* de taux. (note 6.12).

Pour les autres opérations hors zone Euro, le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture de change, pour les raisons suivantes :

- les flux intra-Groupe en devises sont limités ;
- le produit des ventes est réalisé dans la même devise que celle des charges d'exploitation.

#### Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. L'essentiel de ses activités est réalisé auprès de clients finaux (activités B to C). Les ventes sont réglées en espèces, en chèques ou au moyen de cartes bancaires reconnues en amont de la consommation du service rendu. Par ailleurs, il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients intermédiaires achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié.

## Risque de liquidité

Le groupe Compagnie des Alpes anticipe ses besoins de financement : lors de l'établissement de ses plans pluriannuels, la Direction financière veille à disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements et faire face à tout événement exceptionnel.

À moyen terme, le groupe Compagnie des Alpes bénéficie d'un endettement diversifié décrit dans la note 6.11, basé sur un volant de financements bancaires et désintermédiés (prêts d'un pool bancaire, prêts bilatéraux bancaires, prêts obligataires, crédit renouvelable) dont les échéances sont lissées dans le temps.

L'essentiel de ces crédits est soumis à un covenant bancaire détaillé dans la note 6.11 de l'Annexe aux comptes consolidés.

A court terme, la liquidité est assurée par recours à des lignes de découvert bancaires renouvelables annuellement et qui ne sont pas soumises à des covenants, et ou par un programme de NEU CP (« Negotiable European Commercial Paper ») plafonné à 240 M€. Ce programme est sécurisé par la ligne de crédit revolving d'un montant de 250 millions d'euros (échéance mai 2023). Afin de renforcer la liquidité de ce programme nous avons ajouté une sous-limite « swingline » de 80 millions d'euros.

Au 30 septembre 2019, le Groupe supporte un endettement financier net de 540,5 M€.

Au 30 septembre 2019, le Groupe dispose d'un volant significatif de financements non tirés :

- au titre de financements moyen et long terme, 106 M€ sont mobilisables à tout instant :
  - 106 M€, à échéance mai 2023, sur la ligne de crédit renouvelable,
- par ailleurs, le montant des ressources court terme disponibles utilisables à tout instant sous forme de découvert s'élève à 104,1 M€.

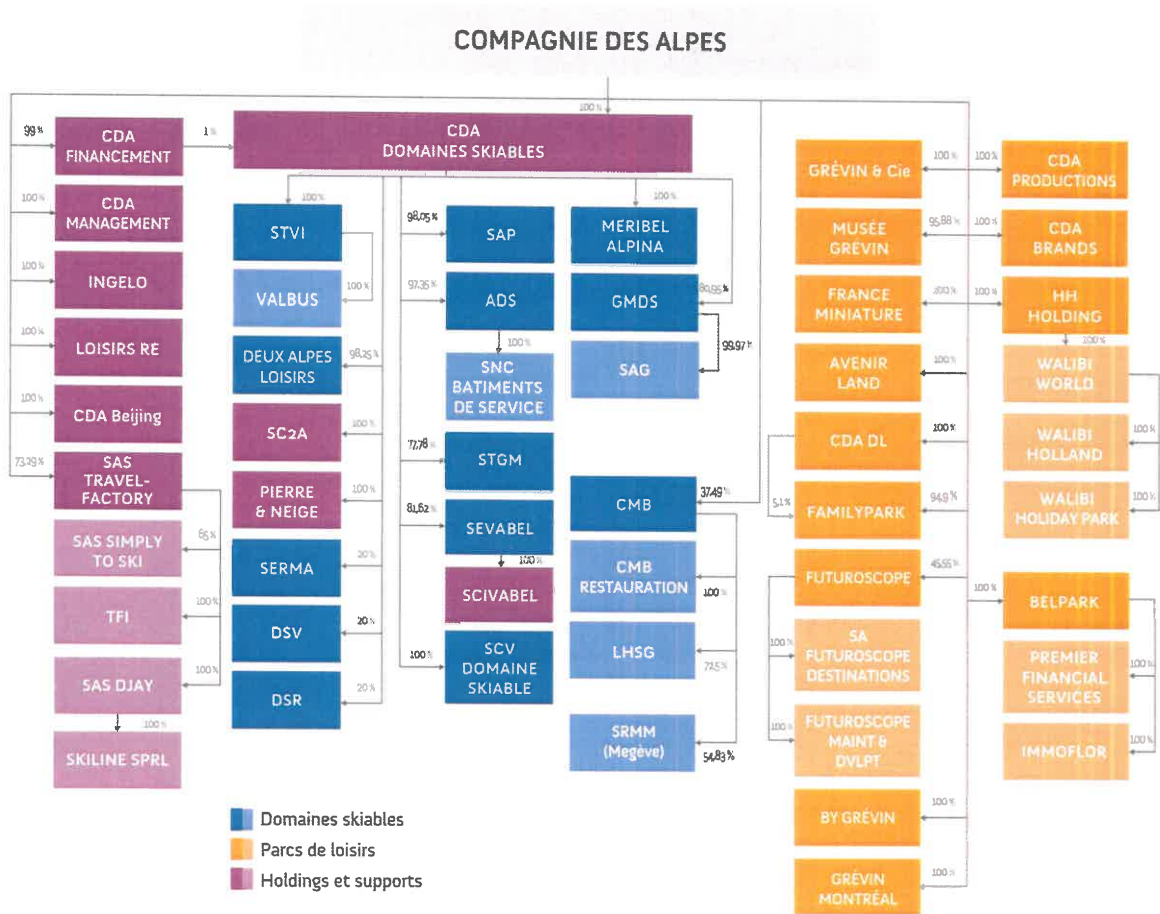
La revue du risque de liquidité démontre que le Groupe dispose actuellement de suffisamment de lignes de financements (prêts obligataires, crédit renouvelable, crédits bancaires, autorisations de découverts, programme de NEU CP) pour financer ses investissements ainsi que son besoin en fonds de roulement.

## Risque de contrepartie

Tous les excédents de trésorerie et les instruments financiers sont mis en place avec des institutions et établissements bancaires de premier plan et en respectant des règles de sécurité et de liquidité.

Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. L'exposition du Groupe au risque de contrepartie est par conséquent faible.

### Note 3 Organigramme du groupe Compagnie des Alpes



La Compagnie des Alpes détient 97,89% des droits de vote double de Musée Grévin.

Les pourcentages indiqués ci-dessus correspondent au pourcentage de détention du capital.

### Note 4 Périmètre de consolidation

#### 4.1 VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE

Le Groupe a procédé, le 20 mars 2019, à l'acquisition de la société Familypark, exploitant un parc situé en Autriche. Cette société est incluse dans le périmètre de consolidation au 31 mars 2019.

Par ailleurs le Groupe a décidé de consolider, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la société Bâtiments de Services, détenue par la société ADS, dont elle détient les bureaux administratifs.

Pour rappel, le Groupe a procédé en janvier 2018 à l'acquisition de 73,3 % du groupe Travelfactory, acteur dans la distribution de voyages online, et composé des sociétés suivantes :

- Travelfactory SAS ;
- Simply to Ski SAS ;

- TFI ;
- Djay SAS ;
- Skiline Sprl ;
- SAS Mountain Outdoor Company (absorbée par Travelfactory en novembre 2018).

Par ailleurs le groupe a décidé, en 2017/2018, d'abandonner ses activités en République Tchèque et en Corée. Il a donc arrêté l'activité du Musée Grévin de Prague le 5 mars 2018 et procédé à la cession du Musée Grévin de Séoul au partenaire minoritaire le 1<sup>er</sup> février 2018. L'activité de ces deux sites sur l'exercice 2017/2018 est par conséquent présentée en activités abandonnées au compte de résultat.

## 4.2 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 30 SEPTEMBRE 2019 (MÉTHODE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ)

## COMPAGNIE DES ALPES

Maison mère : Compagnie des Alpes – 50-52, boulevard Haussmann - 75009 Paris

DOMAINES SKIABLES	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt	PARCS DE LOISIRS	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt
<b>STGM</b> 73320 Tignes	IG	SA	77,78	<b>Grévin &amp; Cie</b> 60128 Plailly	IG	SA	100
<b>ADS</b> 73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SA	97,35	<b>Musée Grévin</b> 75009 Paris	IG	SA	95,88
<b>SAP</b> 73210 Macôt-La-Plagne	IG	SA	98,05	<b>France Miniature</b> 78990 Elancourt	IG	SAS	100
<b>SEVABEL</b> 73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SAS	81,62	<b>Harderwijk Hellendoorn Holding</b> Harderwijk - Pays Bas	IG	BV	100
<b>Méribel Alpina</b> 73550 Méribel-les-Allues	IG	SAS	100	<b>Walibi World</b> Biddinghuizen - Pays Bas	IG	BV	100
<b>Grand Massif Domaines Skiables</b> 74300 Flaine	IG	SA	80,95	<b>Walibi Holland</b> Biddinghuizen - Pays Bas	IG	BV	100
<b>SAG</b> 74300 Flaine	IG	SA	80,93	<b>Walibi Holiday Park</b> Biddinghuizen - Pays Bas	IG	BV	100
<b>SCV Domaine Skiable</b> 05330 St Chaffrey	IG	SA	100	<b>Belpark BV</b> 8902 Ieper - Belgique	IG	BV	100
<b>STVI</b> 73150 Val-d'Isère	IG	SAS	100	<b>ImmoFlor NV</b> 8902 Ieper - Belgique	IG	NV	100
<b>Valbus</b> 73150 Val-d'Isère	IG	SAS	100	<b>Premier Financial Services</b> 8902 Ieper - Belgique	IG	BV	100
<b>Deux Alpes Loisirs (DAL)</b> 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25	<b>CDA Brands</b> 75009 Paris	IG	SAS	100
<b>Groupe Cie du Mont-Blanc</b> 74400 Chamonix	ME	SA	37,49	<b>Avenir Land</b> 38630 Les Avenières	IG	SAS	100
<b>SERMA</b> 74110 Morzine	ME	SAS	20	<b>Parc Futuroscope</b> 86130 Jaunay Clan	IG	SA	45,55
<b>DSR</b> 73700 Montvalezan	ME	SAS	20	<b>Futuroscope Destination</b> 86130 Jaunay Clan	IG	SA	45,55
<b>DSV</b> 73420 Valmorel	ME	SAS	20	<b>Futuroscope M&amp;D</b> 86130 Jaunay Clan	IG	SA	45,55
<b>Bâtiments de Service</b> 73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SNC	96,13	<b>CDA DL</b> 60128 Plailly	IG	SA	100
				<b>CDA Productions</b> 75009 Paris	IG	SAS	100
				<b>Grévin Montréal</b> Montréal, QC, Canada	IG	Inc.	100
				<b>BY GREVIN</b> Genève - Suisse	IG	SA	100
				<b>FamilyPark GMBH</b> Sankt Margarethen im Burgenland - Autriche	IG	Inc.	100

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.



HOLDINGS et SUPPORTS	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt	HOLDINGS et SUPPORTS	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt
<b>CDA Financement</b> 75009 Paris	IG	SNC	100	<b>Travelfactory</b> 92210 Clichy	IG	SAS	73,29
<b>CDA-DS</b> 75009 Paris	IG	SAS	100	<b>Djay</b> 92210 Clichy	IG	SAS	73,29
<b>Loisirs Ré</b> L - 2633 Senningenberg (GDL)	IG	SA	100	<b>TFI</b> Raanaana, Israel	IG	SAS	73,29
<b>INGELO</b> 73000 Chambéry	IG	SAS	100	<b>Simply to ski</b> 92210 Clichy	IG	SAS	73,29
<b>CDA MANAGEMENT</b> 75009 Paris	IG	SAS	100	<b>Skiline</b> Anvers, Belgique	IG	SPRL	73,29
<b>CDA Beijing</b> Chine - Pékin	IG	LTD	100				
<b>SC2A</b> 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25				
<b>Pierre et Neige</b> 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25				
<b>SCIVABEL</b> 73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SCI	81,62				

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.

## Note 5 Informations sur le compte de résultat consolidé

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la présidence et de la Direction générale déléguée du Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour des indicateurs suivants déclinés par secteur opérationnel :

- chiffre d'affaires ;
- excédent brut opérationnel (EBO) et taux de marge sur EBO : l'EBO mesure la performance opérationnelle courante des secteurs (chiffre d'affaires – coûts directs, ces derniers incluant les refacturations de prestations opérationnelles des sociétés de support et des holdings) ;
- investissements industriels nets et taux d'investissements industriels nets (investissements/CA).

### 5.2 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables est pour l'essentiel constitué des ventes de titres de transport de remontées mécaniques (environ 99 % du chiffre d'affaires du métier).

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs est constitué, d'une part, des ventes de billets d'entrée (environ 54 % du chiffre d'affaires du métier) et, d'autre part, des activités restauration, boutiques, services marchands et diverses activités annexes.

La performance par zone géographique est présentée en distinguant les activités françaises des activités hors France basées sur la destination du chiffre d'affaires réalisé.

Zone géographique (en milliers d'euros)	Domaines skiables		Holdings et supports	30/09/2019		30/09/2018
	Parcs de loisirs					
France	443 777	260 800	28 247	732 824	699 508	
Hors France	0	119 913	1 274	121 187	101 718	
<b>TOTAL AU 30/09/2019</b>	<b>443 777</b>	<b>380 713</b>	<b>29 521</b>	<b>854 011</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL AU 30/09/2018</b>	<b>429 324</b>	<b>339 927</b>	<b>31 975</b>	<b>0</b>	<b>801 226</b>	

### 5.1 RETRAITEMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

#### Présentation des activités abandonnées

Le groupe a abandonné au cours de l'exercice 2017/2018 ses activités en République Tchèque et en Corée du Sud, et procédé à la cession de ses deux filiales, Grévin Prague et Grévin Séoul.

En conséquence, et conformément à la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées, le compte de résultat au 30 septembre 2018 intègre une ligne « résultat des activités abandonnées » correspondant au résultat de cession du musée Grévin de Prague et Seoul.

### 5.3 EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'excédent brut opérationnel s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Domaines skiables		Parcs de loisirs		Holdings et supports		Total	
	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2018
Chiffre d'affaires	443 777	429 324	380 713	339 927	29 521	31 975	854 011	801 226
<b>EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL</b>	<b>165 523</b>	<b>159 271</b>	<b>97 020</b>	<b>81 967</b>	<b>- 30 251</b>	<b>- 22 894</b>	<b>232 292</b>	<b>218 344</b>
Marge opérationnelle (EBO/CA)	37,3 %	37,1 %	25,5 %	24,1 %	NS	NS	27,2 %	27,3 %

Par ailleurs, ces indicateurs sont complétés par le niveau des investissements industriels, par secteur, et leur poids relatif par rapport au chiffre d'affaires.

(en milliers d'euros)	Domaines skiables		Parcs de loisirs		Holdings et supports		Total	
	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2018
<b>INDUSTRIELS NETS</b>	<b>101 635</b>	<b>90 995</b>	<b>102 829</b>	<b>91 260</b>	<b>4 908</b>	<b>3 943</b>	<b>209 372</b>	<b>186 198</b>
Taux d'investissement (Inv/CA)	22,9 %	21,2 %	27,0 %	26,8 %	16,6 %	12,3 %	24,5 %	23,2 %

### 5.4 COÛT DE L'ENDETTEMENT, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Charges d'intérêts sur emprunts	- 8 270	- 8 242
Autres revenus et charges financières	0	0
Produits de trésorerie et équivalent trésorerie	0	4
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>- 8 270</b>	<b>- 8 238</b>
Pertes sur opérations financières	- 1 229	- 541
Autres résultats financiers	253	- 512
Dotations/Reprises provisions financières	- 1 077	- 2 969
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>- 2 053</b>	<b>- 4 022</b>

### 5.5 CHARGE D'IMPÔT

La charge d'impôt se décompose en :

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Impôt exigible	- 32 644	- 26 609
Impôt différé	398	- 3 136
<b>TOTAL</b>	<b>- 32 246</b>	<b>- 29 744</b>

Le rapprochement entre le taux normal d'impôt en France et le taux effectif constaté est présenté ci-après (le taux effectif correspond au montant de l'impôt rapporté au résultat net des sociétés intégrées, y

compris le résultat des activités abandonnées prises en compte dans l'intégration fiscale, avant l'impôt et avant prise en compte des pertes de valeur sur écarts d'acquisition).

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se résume comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>103 646</b>	<b>92 904</b>
Taux d'impôt en vigueur	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	34 549	30 968
Effet des :		
Écarts sur les taux d'imposition par rapport au taux théorique	138	130
Charges non déductibles/produits non taxables	674	760
Déficits reportables non activés	1 627	1 018
Activation de déficits antérieurs	- 2 463	1 622
Résultat des entreprises associées comptabilisé net d'impôts	- 2 954	- 1 490
Résultat des activités abandonnées comptabilisé net d'impôts	0	- 1 231
Ajustement des impôts différés suite à des changements de taux d'imposition	0	- 1 738
Autres	675	- 294
<b>TOTAL CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>32 246</b>	<b>29 744</b>

Les déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé n'a été comptabilisé, s'élèvent à 24,3 M€ au 30 septembre 2019 (dont 16 M€ relatifs aux filiales étrangères), et équivalent à un impôt différé actif de 6,3 M€.

## 5.6 QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Sociétés (en millions d'euros)	Pays	Total bilan	Produits	Résultat	EBO	Impairment	Quote-part résultat de sociétés associées
<b>30/09/2018</b>							
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	236,5	98,1	9,4	38,1	0,0	3,5
SERMA (Avoiaz)	France	87,1	36,6	5,6	14,5	0,0	1,1
DSV (Valmorel)	France	28,8	12,3	0,3	2,7	- 0,5	- 0,4
DSR (La Rosière)	France	30,6	10,7	1,3	3,8	0,0	0,3
<b>TOTAL</b>							<b>4,5</b>
<b>30/09/2019</b>							
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	258,3	103,2	18,6	39,6	0,0	7,0
SERMA (Avoiaz)	France	105,4	39,2	6,8	16,0	0,0	1,4
DSV (Valmorel)	France	30,0	12,9	1,1	3,8	0,0	0,2
DSR (La Rosière)	France	29,2	13,3	1,7	4,8	0,0	0,3
<b>TOTAL</b>							<b>8,9</b>

## 5.7 ABANDON D'ACTIVITÉS

Le résultat des activités abandonnées s'établit comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018
Pertes de Grévin Prague	-	- 1 323
Pertes de Grévin Séoul	-	- 405
Impairment des actifs de Prague et Séoul	-	-
Charges de restructuration nettes d'impôt	-	- 440
Débouclément des couvertures de change	-	79
Plus-value de cession nette d'impôt	-	5 626
Autres	-	156
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>3 693</b>

Il intègre au 30 septembre 2018 la plus-value de cession des sites de Prague et Séoul nette d'impôt.

## 5.8 RÉSULTAT NET - PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE PAR ACTION ET RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

Le résultat net - part des actionnaires de la maison mère s'élève à 62 244 K€.

(en milliers d'euros)	2019	2018
Résultat net - Part des actionnaires de la maison mère	62 244	57 199
Nombre d'actions en circulation	24 457 051	24 413 271
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION - PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE</b>	<b>2,55</b>	<b>2,34</b>
(en milliers d'euros)	2019	2018
Résultat net - Part des actionnaires de la maison mère utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	62 244	57 199
Nombre d'actions en circulation	24 457 051	24 413 271
Ajustement pour effet dilutif des plans d'actions de performance	122 650	116 350
<b>RÉSULTAT NET - PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE DILUÉ PAR ACTION</b>	<b>2,54</b>	<b>2,34</b>

## 5.9 ROCE OPÉRATIONNEL

Pour l'exercice 2018/2019, la réconciliation entre le ROCE Groupe et le ROCE opérationnel métiers s'établit comme suit :

	Domaines skiabiles et Parcs de loisirs	Reste du groupe	Total Groupe
Résultat opérationnel	123 703	- 18 597	105 106
Impôt théorique (à 33,33 %)	- 41 230	6 198	- 35 032
Résultat opérationnel après impôt	82 473	- 12 399	70 074
Actifs utilisés hors <i>goodwills</i>	1 011 934	- 15 431	996 503
<b>ROCE OPÉRATIONNEL MÉTIERS</b>	<b>8,2 %</b>		<b>7,0 %</b>
<i>Goodwills</i>	324 158	7 354	331 512
Actifs utilisés totaux (y compris <i>goodwills</i> )	1 336 092	- 8 077	1 328 015
<b>ROCE GROUPE</b>			<b>5,3 %</b>

## Note 6 Informations sur le bilan consolidé

### 6.1 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
<b>AU 30/09/2017</b>	<b>296 018</b>	<b>- 13 063</b>	<b>282 955</b>
Variation de périmètre	11 180	0	11 180
Autres variations	0	0	0
<b>AU 30/09/2018</b>	<b>307 198</b>	<b>- 13 063</b>	<b>294 135</b>
Variation de périmètre	41 203	0	41 203
Autres variations	- 3 826	0	- 3 826
<b>AU 30/09/2019</b>	<b>344 575</b>	<b>- 13 063</b>	<b>331 512</b>

L'acquisition du sous-groupe Travelfactory a dégagé un écart de première consolidation d'un montant de 11,2 M€, dont l'affectation a été déterminée comme suit :

Marques Travelski et Locatour	1 746
Relations Clients	2 637
Autres ajustements à la Fair Value	616
Impôts différés	-1 173
<b>SOUS-TOTAL AFFECTÉ</b>	<b>3 826</b>
<i>Goodwill</i> résiduel	7 354
<b>ÉCART DE PREMIÈRE CONSOLIDATION</b>	<b>11 180</b>

Les relations clients sont amorties sur une durée de 10 ans.

Au 30 septembre 2019, les écarts d'acquisition nets se répartissent comme suit, par grands pôles d'activité du Groupe.

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Domaines skiabiles	132 155	132 155
Parcs de loisirs	192 003	150 800
Holdings et supports	7 354	11 180
<b>TOTAL</b>	<b>331 512</b>	<b>294 135</b>

L'acquisition du parc autrichien Familypark a dégagé un *goodwill* d'un montant de 41,2 M€, qui reste provisoire compte tenu du délai d'affectation de 12 mois.



### Modalités de réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de perte de valeur (cf. note 1.15.).

Les risques étant reflétés dans les flux de trésorerie de chaque activité, un taux d'actualisation unique a été déterminé pour les deux activités testées. Ce taux, qui s'élève à 6,0 %, a été déterminé en s'appuyant sur les analyses d'experts externes.

Compte tenu de la conjoncture économique et des perspectives incertaines en Europe, Le Groupe a approfondi sa réflexion stratégique sur ses principaux sites. Les plans d'affaires 2020-2024, servant de base aux tests de dépréciation, tout en restant bâtis sur la base d'hypothèses réalistes déjà constatées dans le passé, intègrent les orientations nécessaires à la poursuite d'une croissance rentable dans les Parcs de loisirs et au maintien des marges dans les Domaines skiables :

- maîtrise des coûts ;
- sélectivité accrue des investissements et priorité donnée aux dépenses d'attractivité dans les Parcs de loisirs.

Au-delà de la période de cinq ans du plan, la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini avec un taux moyen de croissance de l'activité entre 1 % et 2 % (ce dernier étant ajusté en fonction des évolutions propres de chaque entité et de leur positionnement). Ce taux de croissance est estimé raisonnable pour le secteur des loisirs à moyen et long terme.

### Résultats des tests de valeur réalisés

Les tests réalisés sur les secteurs d'activité Domaines skiables et Parcs de loisirs indiquent l'absence de dépréciation à constater depuis 5 ans.

### Sensibilité globale au WACC et au taux de croissance à l'infini :

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses de base d'évolution des plans d'affaires (évolution du chiffre d'affaires) d'une part, ou du taux d'actualisation, d'autre part.

Il est rappelé que les tests de dépréciation sont désormais réalisés au niveau des secteurs d'activité afin de refléter la mesure de création de valeur, le suivi de la performance et le niveau de prise de décisions stratégiques au sein du Groupe.

### Sensibilité globale des tests au WACC et au taux de croissance

#### Domaines skiables (hors mises en équivalence)

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence positive entre les valeurs d'utilité et les valeurs testées (prix de revient consolidé pour 527 M€).

		Taux d'actualisation		
		5,5 %	6,0 %	6,5 %
Taux de croissance LT	1,2 %	611,0	472,7	360,7
	1,7 %	762,6	590,7	454,8
	2,2 %	960,5	739,8	570,8

#### Parcs de loisirs

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence positive entre les valeurs d'utilité et les valeurs testées (prix de revient consolidé pour 522 M€).

		Taux d'actualisation		
		5,5 %	6,0 %	6,5 %
Taux de croissance LT	1,5 %	514,2	380,9	274,5
	2,0 %	665,6	496,6	365,6
	2,5 %	867,4	645,5	479,4

Sur l'ensemble du Groupe, les analyses de sensibilité présentées indiquent que la valeur recouvrable des 2 secteurs opérationnels et du regroupement « Holdings et supports » reste supérieure aux fonds propres du Groupe.

Ces valorisations sont confortées, en interne, par des tests complémentaires (y compris analyses de sensibilité) réalisés sur les critères suivis en interne (à savoir les investissements et le taux de marge).

Concernant le dernier secteur, Holdings et supports, il comporte des sociétés ayant des activités différentes qui sont testées individuellement ou par sous-groupe regroupant des sociétés ayant des activités similaires (tour-opérateur, activités de Conseil).

## 6.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2018	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	Au 30/09/2019
<b>Valeurs brutes</b>								
Droits d'usage	89 809	0	0			0	0	89 809
Logiciels	35 407	4 295	- 259			0	934	40 378
Fonds commerciaux	9 403	0	0			0	70	9 473
Enseignes et marques	29 288	0	0			0	0	29 288
Contrats et relations clients attachés	0	0	0			0	2 637	2 637
Concession échangeur Parc Astérix	6 290	0	0			0	0	6 290
Films et œuvres cinématographiques	15 076	381	- 211			0	- 34	15 212
Autres immobilisations incorporelles	15 746	1 369	- 20			251	2 124	19 469
Immobilisations incorporelles en cours	1 840	1 844	0			0	- 663	3 021
<b>SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>202 859</b>	<b>7 889</b>	<b>- 490</b>			<b>251</b>	<b>5 068</b>	<b>215 577</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>								
Amort. Droits d'usage	- 76 160			- 2 025	0	0	362	- 77 823
Amort. Logiciels	- 28 402			- 4 461	250	0	114	- 32 499
Amort. Fonds commerciaux	- 7 644			- 137	0	0	- 70	- 7 851
Amort. Contrats et relations clients attachés	0			- 461	0	0	0	- 461
Amort. Concession échangeur Parc Astérix	- 1 894			- 64	0	0	0	- 1 958
Amort. Films et œuvres cinématographiques	- 11 496			- 1 863	201	0	0	- 13 158
Amort. Autres immobilisations incorporelles	- 10 579			- 1 861	19	- 171	- 480	- 13 072
<b>SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>- 136 175</b>			<b>- 10 872</b>	<b>470</b>	<b>- 171</b>	<b>- 74</b>	<b>- 146 822</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>66 685</b>	<b>7 889</b>	<b>- 490</b>	<b>- 10 872</b>	<b>470</b>	<b>80</b>	<b>4 994</b>	<b>68 755</b>

Les investissements de l'exercice représentent, pour l'essentiel, l'acquisition et le développement de nouveaux logiciels informatiques au niveau du Groupe pour 4,3 M€.

La colonne « Variations de périmètre » prend en compte l'acquisition du parc autrichien Familypark au 31 mars 2019 et l'affectation de l'écart de première consolidation du sous-groupe Travefactory.

Les principes relatifs à l'amortissement des actifs incorporels sont détaillés en note 1.12.

### 6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN PROPRE ET DU DOMAINE CONCÉDÉ)

Par nature, les actifs corporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2018	Acquisitions	Subventions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres	Au 30/09/2019
<b>Valeurs brutes</b>									
Terrains et aménagements	49 398	1 289		- 55			28 563	208	79 403
Travaux de pistes	126 448	1 532		- 4 405				3 009	126 584
Enneigement artificiel	175 762	2 779						7 667	186 208
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	416 525	16 723		- 5 806			2 555	12 186	442 183
Remontées mécaniques	869 378	20 593		- 12 374				61 833	939 430
Engins de damage	46 991	7 914		- 4 536				484	50 853
Attractions	402 299	36 302		- 2 741				4 109	439 969
Matériels et mobiliers	157 935	17 251		- 5 146			29 616	8 428	208 084
Autres immobilisations corporelles	80 015	5 848	- 4 855	- 2 199				13 538	92 347
Immobilisations corporelles en cours	118 976	98 586		- 527			367	- 106 731	110 671
Avances et acomptes versés sur immobilisations	700	1 173							1 660
<b>SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>2 444 426</b>	<b>209 990</b>	<b>- 4 855</b>	<b>- 37 789</b>			<b>61 101</b>	<b>4 518</b>	<b>2 677 391</b>
<b>Amortissements</b>									
Terrains et aménagements	- 20 446				- 1 353		- 12 539		- 34 338
Travaux de pistes	- 62 107				- 3 041	4 280			- 60 868
Enneigement artificiel	- 116 657				- 6 947				- 123 604
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	- 245 351				- 17 556	5 308	- 11 116	3 598	- 265 117
Remontées mécaniques	- 517 743				- 36 993	11 655		- 2	- 543 083
Engins de damage	- 31 187				- 7 019	4 358		- 1	- 33 849
Attractions	- 219 644				- 19 450	2 660		- 95	- 236 530
Matériels et mobiliers	- 128 034				- 21 012	5 000	- 3 051	- 3 912	- 151 008
Autres immobilisations corporelles	- 72 515				- 5 175	2 472		- 30	- 75 248
<b>SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>- 1 413 684</b>				<b>- 118 547</b>	<b>35 733</b>	<b>- 26 706</b>	<b>- 442</b>	<b>- 1 523 645</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>1 030 743</b>	<b>209 990</b>	<b>- 4 855</b>	<b>- 37 789</b>	<b>- 118 547</b>	<b>35 733</b>	<b>34 395</b>	<b>4 076</b>	<b>1 153 746</b>
Valeurs brutes immobilisations en propre	1 059 837	116 982	- 947	- 20 076			61 101	3 423	1 220 320
Amortissements immobilisations en propre	- 636 456				- 62 138	19 178	- 26 706	- 254	- 706 375
<b>VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS EN PROPRE</b>	<b>423 382</b>	<b>116 982</b>	<b>- 947</b>	<b>- 20 076</b>	<b>- 62 138</b>	<b>19 178</b>	<b>34 395</b>	<b>3 169</b>	<b>513 945</b>
Valeurs brutes immobilisations domaine concédé	1 384 589	93 009	- 3 909	- 17 713				1 095	1 457 071
Amortissements immobilisations domaine concédé	- 777 228				- 56 409	16 555		- 188	- 817 270
<b>VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>607 361</b>	<b>93 009</b>	<b>- 3 909</b>	<b>- 17 713</b>	<b>- 56 409</b>	<b>16 555</b>		<b>907</b>	<b>639 801</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>1 030 743</b>	<b>209 991</b>	<b>- 4 856</b>	<b>- 37 789</b>	<b>- 118 547</b>	<b>35 733</b>	<b>34 395</b>	<b>4 076</b>	<b>1 153 746</b>

Les investissements bruts de la période s'élèvent à 210 M€ et s'analysent principalement de la façon suivante :

- pour le secteur Domaines skiabiles (105 M€), il s'agit, d'une part, de la fin des programmes d'investissement préalables à la saison d'hiver 2018/2019 et, d'autre part, des premiers travaux relatifs à la saison 2019/2020. Ils correspondent, pour l'essentiel, aux investissements relatifs à l'aménagement des Domaines skiabiles (travaux de pistes, remontées mécaniques, neige de culture) ;
- pour le secteur Parcs de loisirs (102 M€), ils se répartissent en investissements d'attractivité (pour 69,8 M€) et en investissements de maintien et divers (pour 33,2 M€) ;

- la colonne « Variations de périmètre » prend en compte l'acquisition du parc autrichien Familypark ;
- enfin, la colonne « Autres » contient essentiellement l'affectation des immobilisations en cours au 30 septembre 2019, les mises au rebut et les écarts de conversion.

Les dotations aux amortissements intègrent une charge d'impairment de 3 M€ concernant deux sites à l'étranger, ainsi que des amortissements accélérés d'actifs corporels pour refléter leur juste valeur.

La ventilation par secteurs d'activité et zones géographique est la suivante :

RÉGION DU PAYS (en milliers d'euros)	Notes	Domaines skiabiles	Parcs de loisirs	Holdings et supports	30/09/2019	30/09/2018
<b>FRANCE</b>		705 448	268 873	22 153	996 474	938 281
dont biens en concessions		639 109	0	692	639 801	607 361
dont biens en crédit-bail		0	1 335	0	1 335	1 782
AUTRES (hors France)		0	225 928	98	226 027	159 146
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		<b>705 448</b>	<b>494 801</b>	<b>22 251</b>	<b>1 222 501</b>	<b>1 097 427</b>
Immobilisations incorporelles	6.2	11 087	45 843	11 825	68 755	66 685
Immobilisations corporelles	6.3	694 361	448 958	10 426	1 153 745	1 030 743
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU BILAN</b>		<b>705 448</b>	<b>494 801</b>	<b>22 251</b>	<b>1 222 501</b>	<b>1 097 427</b>

## 6.4 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
<b>VALEUR DES TITRES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>75 959</b>	<b>73 628</b>
Variation de périmètre et divers	- 785	- 21
Résultat de la période	8 863	4 471
Dividendes versés	- 2 026	- 2 118
<b>VALEUR DES TITRES À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>82 011</b>	<b>75 959</b>

La société Compagnie du Mont-Blanc est cotée en Bourse. Cependant, le titre étant à très faible liquidité et très volatile, le cours de Bourse n'est pas représentatif de la valeur recouvrable des titres détenus par le Groupe. En effet, la valeur pour le Groupe est appréciée au regard de sa valeur d'utilité (délégation de service public de Chamonix renouvelée

jusqu'en 2053). À titre indicatif, l'écart entre la valeur boursière de la Compagnie du Mont-Blanc au 30 septembre 2019 et la valeur d'équivalence des titres est positif pour 5,7 M€. Sur la base du cours de Bourse au 30 octobre 2019, cet écart est positif pour le même montant.

## 6.5 STOCKS

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
<b>STOCKS FONCIERS</b>		
Valeurs brutes	3 534	3 534
Dépréciations	- 311	0
<b>STOCKS FONCIERS</b>	<b>3 223</b>	<b>3 534</b>
<b>EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT</b>		
Valeurs brutes	387	388
Dépréciations	- 313	- 313
<b>EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT</b>	<b>74</b>	<b>75</b>
<b>STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES, FOURNITURES ET MARCHANDISES</b>		
Valeurs brutes	21 914	19 735
Dépréciations	- 916	- 536
<b>STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES, FOURNITURES ET MARCHANDISES</b>	<b>20 999</b>	<b>19 199</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 296</b>	<b>22 808</b>

Les stocks fonciers concernent principalement les sociétés ADS (Les Arcs/Peisey Vallandry) et SAG (Flaine). Ces sociétés viabilisent des terrains pour ensuite les commercialiser.

Les stocks de matières premières, fournitures et marchandises se rapportent à la fois à l'activité Domaines skiabiles (pièces détachées destinées aux remontées mécaniques) et à l'activité Parcs de loisirs (stocks boutiques, restauration et costumes, production des cires).



## 6.6 CRÉANCES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Créances clients :		
Valeur brute	23 084	28 428
Dépréciation pour pertes de crédit avérées	- 2 396	- 2 059
Dépréciation pour pertes de crédit attendues	- 300	0
<b>VALEUR NETTE :</b>	<b>20 388</b>	<b>26 369</b>
Avances et acomptes	1 864	4 952
Créances sociales et fiscales	31 875	28 797
Autres créances d'exploitation	13 823	6 198
<b>TOTAL</b>	<b>67 949</b>	<b>66 316</b>

## 6.7 ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

(en milliers d'euros)	30/09/2019			30/09/2018		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>						
Titres disponibles à la vente				10 593		10 593
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	9 973		9 973			
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par résultat	1 677		1 677			
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par capitaux propres	10 558		10 558			
Prêts et créances rattachés à des participations	36 651		36 651	29 911		29 911
Dépôts et cautionnements	1 466		1 466	2 363		2 363
Dérivés sur opérations de financement		137	137		554	554
Autres actifs financiers	398	149	547	678	122	800
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>60 723</b>	<b>286</b>	<b>61 009</b>	<b>43 545</b>	<b>676</b>	<b>44 221</b>
Dépréciations	- 2 558		- 2 558	- 3 266		- 3 266
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>58 165</b>	<b>286</b>	<b>58 451</b>	<b>40 279</b>	<b>676</b>	<b>40 955</b>
Subventions d'investissement à recevoir		2 628	2 628		461	461
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles		2 827	2 827		1 624	1 624
Charges constatées d'avance		7 664	7 664		7 365	7 365
Créances d'impôt et de CICE		11 420	11 420	4 498	10 567	15 065
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>0</b>	<b>24 539</b>	<b>24 539</b>	<b>4 498</b>	<b>20 017</b>	<b>24 515</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS</b>	<b>58 165</b>	<b>24 825</b>	<b>82 990</b>	<b>44 777</b>	<b>20 693</b>	<b>65 470</b>

## 6.8 TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS

Les principaux titres non consolidés sont les suivants :

Titres de participation en juste valeur par résultat	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de détention	Juste valeur des titres	Situation nette	Résultat	Chiffre d'affaires	Impact en résultat
ADS IMMOBILIER	Agence immobilière	30/09/2018	100 %	410	240	59	601	-
AGENCE IMMOB. DE LA VALLÉE DE BELLEVILLE	Agence immobilière	30/09/2018	100 %	1 938	615	60	2 198	-
FLAINE IMMOBILIER	Agence immobilière	30/09/2018	90 %	745	564	36	719	135
OIP	Agence immobilière	30/09/2018	100 %	1 814	995	2	2 751	-
PANORAMIC EURL	Agence immobilière	30/09/2018	100 %	60	65	6	370	-
SARL SKI & SOLEIL	Agence immobilière	30/09/2018	100 %	1 068	- 25	- 112	3 003	-
SERRE CHEVALIER IMMOBILIER	Agence immobilière	30/11/2018	100 %	100	125	11	198	-
VAL D'ISÈRE IMMOBILIER	Agence immobilière	30/09/2018	100 %	-	6	1	139	- 115
2ALPES IMMOBILIER	Agence immobilière	30/09/2018	100 %	100	177	22	222	-
SAS 2CO IMMO	Portage de murs	31/12/2018	45 %	1 439	3 197	- 40	951	-
MÉRIBEL PRIVÉ	Conciergerie	30/09/2018	100 %	- 8	- 103	- 185	46	- 219
GELINGES	Logements saisonniers	30/09/2018	100 %	2	29	-	58	-
DEUX ALPES BAIL	Portage de baux	-	100 %	100	100	-	-	-
SAP LOCATION	Portage de baux	30/11/2018	100 %	-	- 819	- 834	890	- 901
SERRE CHEVALIER BAIL	Portage de baux	30/09/2018	100 %	268	382	- 377	468	- 314
SNC GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC	Portage de baux	30/09/2018	100 %	-	- 1 451	- 378	327	-
CASSIOPÉE	Portage de murs	31/10/2018	100 %	2 390	72	-	-	-
ÉTOILE POLAIRE LOGEMENT	Portage de murs	30/09/2018	78 %	1	2	-	160	-
LES TERRASSES D'HELIOS	Portage de murs	31/12/2018	100 %	2	- 1	-	-	-
SAP INVEST	Portage de murs	30/04/2019	98 %	-	- 327	- 404	677	- 395
SCI 2001	Portage de murs	31/12/2017	60 %	4	19	5	15	-
SCI ALTILAC	Portage de murs	31/12/2018	25 %	238	634	- 319	939	32
SCI FRONT DE NEIGE	Portage de murs	31/12/2018	78 %	5	- 71	-	193	-
LA PLAGNE RESORT	Tour opérateur	-	50 %	100	200	-	-	-
LES MÉNUIRES TOURS	Tour opérateur	30/09/2018	50 %	16	37	-	20	-
SARL PARADISKITOUR	Tour opérateur	30/09/2018	99 %	858	872	46	3 556	-
<b>TOTAL</b>				<b>11 650</b>				<b>- 1 777</b>

Titres de participation ne donnant pas le contrôle	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de détention	Juste valeur des titres	Situation nette	Résultat	Dividendes versés
FONCIÈRE LA PLAGNE	Foncière	30/09/2018	6 %	14	- 414	- 2 835	-
FONCIÈRE LES ARCS	Foncière	30/09/2018	11 %	147	1 477	53	-
FONCIÈRE LES ÉCRINS	Foncière	30/09/2018	8 %	7	283	- 3 408	-
FONCIÈRE LES MÉNUIRES	Foncière	30/09/2018	12 %	141	1 264	28	-
FONCIÈRE RÉNOVATION MONTAGNE	Foncière	30/09/2018	10 %	254	2 589	- 5 487	-
JARDIN D'ACCLIMATATION	Parc d'attraction	31/12/2018	20 %	5 107	- 5 959	- 7 352	-
LODGE & SPA MOUNTAIN	Portage de murs	30/09/2018	3 %	950	31 466	- 511	-
SACOVAL SEM	Portage de murs	31/12/2018	14 %	1 100	7 733	289	-
PLAGNE RENOV	Rénovation	31/05/2019	15 %	57	359	- 122	-
SCI RT LES CLARINES	Portage de murs	-	27 %	1 500	-	-	-
VILMONT SARL	Portage de murs	31/05/2019	33 %	429	1 723	303	50
SAGEST TIGNES DÉVELOPPEMENT SARL	Autres services de réservation	31/12/2018	10 %	176	303	25	-
MACEARTH				360	nd	nd	-
DIVERS				316			
<b>TOTAL</b>				<b>10 558</b>			

Les participations ci-dessus concernent essentiellement des participations des Domaines skiabiles, dans des agences immobilières et des services d'aménagement immobilier, qui ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés.

Elles sont, pour l'essentiel, détenues dans un objectif d'utilité (en support aux activités commerciales de nos métiers).

## 6.9 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	30/09/2019	30/09/2018
OPCVM	161	161
Comptes à vue	20 047	30 689
Caisse	2 112	775
<b>TOTAL</b>	<b>22 320</b>	<b>31 624</b>

## 6.10 CAPITAUX PROPRES

### Titres d'autocontrôle

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 8 mars 2018, la CDA détenait au 30 septembre 2019, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 21 893 actions représentant une valeur comptable brute de 584 K€ ;
- un encours de trésorerie de 370 K€ (en principal et intérêts courus).

### Stock-options

Il existe 122 650 actions de performance (représentant 0,5 % du capital) non encore définitivement attribuées au 30 septembre 2019. Les options et attributions des plans d'actions gratuites sont réalisées par émission d'actions nouvelles libérées par incorporation spéciale de réserves.

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'options et d'attribution d'actions de performance au 30 septembre 2019 sont décrites ci-après :

Plan d'attribution d'actions de performance*	Plan n° 18	Plan n° 19	Plan n° 20	Plan n° 21	Plan n° 22	Total
Date de l'Assemblée	13/03/2014	10/03/2016	10/03/2016	08/03/2018	08/03/2018	
Date de mise en œuvre (décision du Conseil d'administration)	08/04/2015	18/03/2016	28/03/2017	23/03/2018	25/04/2019	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	59 925	61 900	59 400	65 100	67 050	
Dont Conseil d'administration	0	0	0	0	0	
Nombre de bénéficiaires	166	170	159	158	165	
Date d'acquisition des actions de performance	08/04/2017	18/03/2018	28/03/2019	23/03/2020	25/04/2021	
Nombre d'actions de performance définitivement acquises	44 695	50 850	49 950	0	0	
Actions de performance radiées ou annulées	15 230	11 050	9 450	8 700	800	
Actions de performance restantes	0	0	0	56 400	66 250	122 650

\* Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

En cumul, l'évolution des attributions d'actions de performance se résume comme suit :

Attributions d'actions de performance	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017
<b>DROITS ATTRIBUÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>116 350</b>	<b>113 950</b>	<b>108 475</b>
Droits attribués	67 050	65 100	59 400
Droits radiés	- 10 800	- 11 850	- 9 230
Actions acquises	- 49 950	- 50 850	- 44 695
Ajustements attributions	0	0	0
<b>DROITS ATTRIBUÉS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>122 650</b>	<b>116 350</b>	<b>113 950</b>

La charge comptabilisée en résultat au titre des plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance est de 1 189 K€ au 30 septembre 2019 (contre 1 030 K€ au 30 septembre 2018).

### Plan n° 22

Le Plan n° 22 a été mis en œuvre suite à la décision du Conseil d'administration du 25 avril 2019. Ce Plan porte sur 67 050 actions de performance et concerne 165 bénéficiaires.

Une information détaillée portant sur les options de souscription d'actions et les actions de performance figure au Chapitre V du Document de référence afférent au gouvernement d'entreprise.

Y sont décrites notamment les conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance.

La juste valeur au 30 septembre 2019 des actions de performance du Plan n° 22 représente 25,374 € (contre 27,494 € sur l'exercice précédent pour le Plan n° 21).

Les principaux paramètres retenus pour le calcul du coût du Plan mis en œuvre pendant l'exercice sont :

Taux de distribution du résultat	2,00 %
Volatilité des cours de Bourse	25,00 %
Taux de placement sans risque sur actions de performance (durée 2 ans)	- 0,535 %
Taux de turnover	5,00 %

Sur la base des Plans précédents, le pourcentage de réalisation d'attributions d'actions de performance est limité. L'évaluation retient une hypothèse de réalisation à hauteur de 50 % pour les membres du Comité exécutif (hors mandataires sociaux qui ne bénéficient pas d'attribution d'actions) et 75 % pour les autres bénéficiaires.

La méthode d'évaluation de la juste valeur retenue est le modèle binomial.

## 6.11 PROVISIONS À CARACTÈRE NON COURANT ET COURANT

### Provisions à caractère non courant

Les provisions à caractère non courant sont constituées des éléments suivants :

	30/09/2018	Résultat			30/09/2019
		Dotations	Reprises	Autres	
Retraites	47 028	3 868	- 2 740	7 938	56 094
Autres risques non courants	8 753	589	- 385	4 148	13 105
<b>TOTAL</b>	<b>55 781</b>	<b>4 457</b>	<b>- 3 125</b>	<b>12 086</b>	<b>69 199</b>

Les provisions pour « Autres risques non courants » couvrent, notamment, des provisions pour remise en état de site (pour 8,2 M€), dont le montant a été révisé sur un site, au cours de l'exercice, pour un montant de 4,1 M€.

Elles intègrent également les provisions constituées au titre des médailles du travail (pour 1,4 M€) et des amortissements de caducité (pour 2,4 M€).

### Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Le montant des provisions pour retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets des versements effectués à des fonds d'assurance.

Ces provisions sont calculées avec charges sociales, sur la base d'un âge de départ moyen estimé à 62 ans. Le taux d'actualisation utilisé est de 0,5 % au 30 septembre 2019 contre 1,55 % au 30 septembre 2018.

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Valeur actualisée des obligations financées	62 487	54 740
Juste valeur des actifs du régime	- 6 393	- 7 712
<b>PASSIF INSCRIT AU BILAN</b>	<b>56 094</b>	<b>47 028</b>

Le montant des provisions pour retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets des versements effectués à des fonds d'assurance.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3 253	3 385
Coût financier	862	824
Rendement attendu des actifs du régime	- 99	- 116
Réduction/cessations	- 757	- 1 701
<b>MONTANT TOTAL INCLUS DANS LES CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL</b>	<b>3 260</b>	<b>2 392</b>

Les charges de l'année intègrent :

- les droits pour une année supplémentaire d'ancienneté ;
- les intérêts crédités ;
- le rendement attendu des fonds d'assurance retraite.

Les variations de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées ci-après :

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 3 253	- 3 385
Coût financier	- 862	- 824
Rendement attendu des actifs du régime	99	116
Pertes/gains actuariels	- 7 605	55
Prestations versées nettes de celles remboursées par les fonds	1 373	1 443
Réduction/cessations	757	1 701
Autres	426	775
<b>TOTAL</b>	<b>- 9 066</b>	<b>- 119</b>

Les pertes/gains actuariels de l'exercice résultent, principalement, de l'évolution du taux d'actualisation (0,5 % au lieu de 1,55 % au 30 septembre 2018) et de la révision du taux de turnover.

Le taux de rendement attendu des actifs est identique au taux d'actualisation.



## Provisions à caractère courant

Les provisions courantes couvrent les risques directement liés à l'exploitation des sites du Groupe. La variation des provisions à caractère courant est constituée des éléments suivants :

	30/09/2018	Résultat		Variations périmètre	Autres	30/09/2019
		Dotations	Reprises			
Provisions pour gros entretien	8 517	2 901	- 3 455	0	0	7 963
Autres	8 031	5 132	- 3 038	72	- 3 461	6 736
<b>TOTAL</b>	<b>16 548</b>	<b>8 033</b>	<b>- 6 493</b>	<b>72</b>	<b>- 3 461</b>	<b>14 699</b>

Les provisions pour gros entretien concernent uniquement les Domaines skiables ; elles sont destinées à couvrir les travaux relatifs aux remontées mécaniques en affermage.

Les autres provisions courantes concernent, pour l'essentiel, des litiges en cours et des provisions pour situation nette négative de sociétés non consolidées (1,4 M€). Suite à une fusion-absorption intervenue durant l'exercice, une provision antérieure a été reprise en autres mouvements pour 3,4 M€.

En effet, dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le groupe CDA est sujet à divers litiges ou contentieux dont la Société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe.

Les litiges, qui sont recensés périodiquement, ont fait l'objet d'une analyse par le management, lequel a procédé aux dotations de provisions qui s'avéraient nécessaires.

Il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, de procédure gouvernementale, judiciaire et d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé), et y compris aucun litige ou arbitrage relatif à la validité ou à l'exécution des contrats de concession ou d'exploitation détenus par le Groupe, qui pourrait avoir ou a eu au cours des 12 derniers mois une incidence notable sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## 6.12 DETTES FINANCIÈRES

### Décomposition des dettes financières brutes et de la dette nette

(en milliers d'euros)	30/09/2019			30/09/2018		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Emprunts obligataires	259 426		259 426	194 244		194 244
Emprunts auprès des établissements de crédit	90 923	154 868	245 791	104 249	26 473	130 722
Autres emprunts et dettes assimilées	801		801	699		699
Emprunts par crédit-bail	1 157		1 157	1 672		1 672
Intérêts courus		2 781	2 781		2 148	2 148
Soldes créditeurs de banques et assimilés		48 676	48 676		101 331	101 331
Participation des salariés	2 893		2 893	2 943		2 943
Divers	1 183	102	1 285	173	11	184
<b>TOTAL</b>	<b>356 383</b>	<b>206 427</b>	<b>562 810</b>	<b>303 980</b>	<b>129 962</b>	<b>433 942</b>

### Structure de l'endettement

La dette à taux fixe correspond, essentiellement, aux emprunts obligataires souscrits par CDA et CDA Financement (260 M€) et au financement bancaire de 25 M€ activé le 18 octobre 2017. La dette à

taux variable est composée d'un financement bancaire de 80 M€ activé le 31 octobre 2017 ainsi que de tirages sur le programme de NEU CP et sur des lignes bancaires court terme.

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	- d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	+ de 5 ans
30/09/2019	562,8	206,4	27,7	33,8	21,5	112,2	161,2
30/09/2018	433,9	129,9	18,3	24,1	36,1	21,2	204,3

### Dette obligataire

La dette obligataire de la Compagnie des Alpes d'un montant de 260 M€ se décompose comme suit :

- un emprunt d'un montant de 45 M€ émis sur le marché de l'Euro PP (« Euro PP ») pour une durée de 8 ans ;
- un emprunt d'un montant de 50 M€ émis sur le marché de l'US PP (« US PP »), en droit français, pour une durée moyenne de 10 ans et une échéance finale à 12 ans ;

- un emprunt émis en mai 2014 sur le marché de l'Euro PP pour un montant de 100 M€, d'une maturité de 10 ans, au taux de 3,504 %.

Par ailleurs la Compagnie des Alpes a levé le 20 mars 2019 un nouvel emprunt de 65 M€, émis sur le marché de l'US PP, avec une mise à disposition des fonds le 17 avril 2019. Ce nouveau financement obligataire possède une maturité finale de 12 ans pour une durée moyenne de 10 ans et un coupon qui ressort à 2,14 %.

Au 30 septembre 2019, la juste valeur des quatre emprunts obligataires se détaille comme suit :

- emprunt obligataire 2014 : 109,9 M€ ;
- emprunt Euro PP 2017 : 47,2 M€ ;
- emprunt US PP 2017 : 54,3 M€.
- emprunt US PP 2019 : 79,5 M€.

### Dette bancaire amortissable

La dette bancaire amortissable d'un montant de 105 M€ a été mobilisée dans sa totalité sur 2018/2019 et se décompose de la façon suivante :

- un crédit à terme amortissable de 80 M€ mobilisé en totalité le 31 octobre 2017 et souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe auquel s'est ajoutée une banque chinoise. Ce prêt est pour 50 % à échéance à 5 ans et 6 ans pour les 50 % restants ;
- un crédit à terme amortissable d'un montant de 25 M€ mobilisé en totalité le 18 octobre 2017 et consenti par un nouveau partenaire bancaire français, avec une échéance finale à 7 ans.

### Financement de marché

La Compagnie des Alpes a mis en place un programme d'émission de Titres négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper* – NEU CP), d'un montant maximum de 240 M€, qui a été enregistré le 4 février 2019 auprès de la Banque de France.

Ce programme est sécurisé par la ligne de crédit revolving d'un montant de 250 M€ (échéance mai 2023), à laquelle a été ajoutée une sous-limite *swingline* de 80 millions.

Le programme est animé par 4 Agents Placeurs (BNP Paribas, CACIB, CIC et Société Générale), et l'Agent domiciliataire est CACEIS Corporate Trust.

L'encours au 30 septembre 2019 est de 134 M€.

### Dette bancaire Revolving

Le Groupe dispose d'un crédit renouvelable d'un montant maximum de 250 M€ à échéance le 6 mai 2022. En décembre 2018, la Compagnie des Alpes a obtenu l'accord des prêteurs pour le proroger d'un an, ce qui porte ainsi son échéance finale au 6 mai 2023.

Par ailleurs, dans l'objectif de renforcer la liquidité du programme de NEU CP, une sous-limite de *swingline* de 80 M€ a été ajoutée au crédit renouvelable.

### Instruments de couverture

Le Groupe a négocié des contrats de couverture de taux (adossés à la dette), au regard de ses engagements à taux variable.

Au 30 septembre 2019, les couvertures mises en place se montent à 105 M€.

Les instruments de couverture utilisés sont constitués de deux *swaps* à taux fixe et d'un achat de CAP ajusté :

- deux *swaps* représentant 80 M€ de dette couverte, respectivement 0,35 % à échéance 2023 et 0,27 % à échéance 2022, activés à la mobilisation du financement de 80 M€ du 31 octobre 2017 ;
- achat de CAP ajusté de 25 M€ au prix d'exercice de 0,25 % et à échéance 3 ans avec une date de départ au 01 juin 2018.

L'incidence de la juste valeur des instruments de couverture de la dette est comptabilisée au niveau des emprunts auprès des établissements de crédit à hauteur de - 1,1 M€.

	Actifs Financiers (a)		Passifs Financiers (b)		Exposition de la dette nette avant couverture (c) = (b) - (a)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition de la dette nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable
30/09/2019 (en millions d'euros)										
Moins d'un an	22,3		6,0	200,4	- 16,3	200,4	+ 41	- 41	24,7	159,4
De 1 an à 2 ans			7,7	20,0	7,7	20,0	+ 20	- 20	27,7	0,0
De 2 ans à 3 ans			5,9	28,0	5,9	28,0	+ 28	- 28	33,9	0,0
De 3 ans à 4 ans			5,5	16,0	5,5	16,0	+ 16	- 16	21,5	0,0
De 4 ans à 5 ans			112,2	0,0	112,2	0,0			112,2	0,0
Plus de 5 ans			161,2	0,0	161,2	0,0			161,2	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>22,3</b>		<b>298,4</b>	<b>264,4</b>	<b>276,1</b>	<b>264,4</b>	<b>+ 105</b>	<b>- 105</b>	<b>381,1</b>	<b>159,4</b>

## Informations sur les clauses d'exigibilité

### 1. Covenants bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires souscrits en 2017 et 2019, ainsi que le crédit renouvelable, sont soumis à un *covenant* commun. Il correspond au ratio financier « Dette nette consolidée/EBO consolidé » actualisé deux fois par an, au 31 mars et au 30 septembre, qui doit être inférieur à 3,5.

Au 30 septembre 2019, ce ratio est respecté :

	Covenant	Ratio au 30/09/2019
Dette nette consolidée /EBO consolidé	< 3,50	2,33

### 2. Autres clauses d'exigibilité

Les autres clauses d'exigibilité concernent pour l'essentiel :

- la détention directe ou indirecte de la Compagnie des Alpes par la Caisse des Dépôts et Consignations (qui doit être à minima égale à 33,34 % du capital et des droits de vote de la CDA) ;
- la détention de CDA Financement par la Compagnie des Alpes qui doit rester supérieure ou égale à 99,9 % ;

Toute prise de participation par une ou plusieurs personnes agissant de concert, autres que la Caisse des Dépôts et Consignations viendrait à acquérir au moins 33,34 % du capital et des droits de vote de la Compagnie des Alpes.

## INFORMATIONS SUR LES TAUX D'INTÉRÊTS

Le tableau ci-après indique les taux d'intérêts après prise en compte des couvertures de taux.

(en millions d'euros)	30/09/2019		30/09/2018	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Dettes à taux fixe	399,2	2,12 %	328,7	2,38 %
Dettes financières à taux variable	159,4	0,60 %	102,3	1,41 %
Participation et divers	4,2		2,9	
<b>TOTAL</b>	<b>562,8</b>	<b>1,72 %</b>	<b>433,9</b>	<b>2,24 %</b>

## 6.13 IMPÔTS DIFFÉRÉS

	30/09/2019	30/09/2018
Total des actifs d'impôts différés au bilan	9 801	7 612
Total des passifs d'impôts différés au bilan	- 22 387	- 21 800
<b>SOLDE NET DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>- 12 586</b>	<b>- 14 188</b>

(en milliers d'euros)	Reports déficitaires	Engagements de retraites et assimilés	Participation	Provisions réglementées	Écarts d'évaluation	Composants d'entretien	Provisions non déductibles	Contrats de location	de Instruments financiers	Marques	Autres	TOTAL
30/09/2018	5 653	16 082	1 736	- 24 830	- 9 865	- 2 613	- 2 217	52	- 129	- 3 099	5 044	- 14 188
Variation	1 043	2 973	324	- 1 947	- 1 005	- 702	- 180	- 58	460	0	693	1 602
30/09/2019	6 696	19 055	2 060	- 26 777	- 10 870	- 3 316	- 2 397	- 6	331	- 3 099	5 737	- 12 586

Usuellement, le délai de recouvrement des impôts différés actifs est de 5 à 10 ans.

## 6.14 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 590	93 647
Dettes fiscales et sociales	75 663	72 555
Autres dettes d'exploitation	19 672	20 823
<b>SOUS-TOTAL « DETTES D'EXPLOITATION »</b>	<b>172 925</b>	<b>187 026</b>
Dettes sur immobilisations	39 872	37 751
Autres dettes diverses	742	1 475
Comptes de régularisation	28 000	24 279
<b>SOUS-TOTAL « AUTRES DETTES »</b>	<b>68 613</b>	<b>63 505</b>
<b>TOTAL</b>	<b>241 539</b>	<b>250 531</b>

## 6.15 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE, JUSTE VALEUR ET EFFETS EN RÉSULTAT

La norme IFRS 9 applicable à partir de 2018 définit 3 catégories d'instruments financiers :

- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net ;
- les prêts et créances évalués au coût amorti.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont ventilés selon les niveaux de juste valeur suivants :

- le niveau 1 qui comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif ; en règle générale, la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;

- le niveau 2 qui comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1 ;
- le niveau 3 qui comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché ; en règle générale, la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de l'exercice (derniers états disponibles) et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

Il n'a été procédé à aucun transfert d'instrument financier entre le niveau 1 et le niveau 2 ni à aucun transfert vers ou en dehors du niveau 3 en 2019.



Actifs financiers et autres actifs (en milliers d'euros)	Notes	Valeur au bilan				Niveau de Juste valeur des actifs financiers à la juste valeur			
		Juste valeur par résultat net <sup>(1)</sup>	Juste valeur des instruments de couverture <sup>(2)</sup>	Instruments de capitaux propres - Juste valeur par autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	Coût amorti <sup>(2)</sup>	Juste valeur des actifs financiers au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2 <sup>(3)</sup>	Niveau 3
Créances clients	6.6				20 388				
Créances sociales et fiscales	6.6				31 875				
Autres créances d'exploitation <sup>(a)</sup>	6.6				15 687				
Créances d'impôt et de CICE					11 420				
Autres créances					13 119				
Prêts et créances rattachées à des participations					34 255				
Dépôts et cautionnements					1 466				
Autres actifs financiers					385				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.9				22 320				
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150 915</b>				
Titres de sociétés non contrôlées	6.7				10 558				10 558
Dérivés sur opérations de financements			137				137		
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>		<b>0</b>	<b>137</b>	<b>10 558</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>137</b>	<b>0</b>	<b>10 558</b>
Titres de sociétés non contrôlées	6.7	1 677							1 677
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	6.7	9 973					6 235	3 738	
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>		<b>11 650</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 235</b>	<b>5 415</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>		<b>11 650</b>	<b>137</b>	<b>10 558</b>	<b>150 915</b>	<b>0</b>	<b>137</b>	<b>6 235</b>	<b>15 973</b>

(1) Les actifs financiers sont présentés conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2018 ou selon leur norme de référence.

(2) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des actifs financiers tels que les créances d'exploitation, les créances d'impôt, les autres créances ou la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car leur valeur nette comptable, après dépréciation, est une approximation raisonnable de la juste valeur.

(3) La juste valeur des agences immobilières a été évaluée en tenant compte de la valeur estimée des fonds de commerce, déterminée sur la base de coefficients observables sur le marché, appliqués au chiffre d'affaires réalisé selon les activités des agences (locations saisonnières, appartement en bail, syndic, transaction...).

(a) Intègre les « autres créances d'exploitation » et les « avances et acomptes » référencés précédemment dans la note 6.6.

Passifs financiers et autres passifs (en milliers d'euros)	Notes	Valeur au bilan		Juste valeur des passifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste valeur des passifs financiers à la juste valeur		
		Dérivés de couverture <sup>(1)</sup>	Autres passifs financiers		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes fournisseurs exploitation	6.14		77 590				
Dettes fournisseurs d'immobilisation	6.14		39 872				
Dettes fiscales et sociales	6.14		75 663				
Dettes d'impôts			4 759				
Autres dettes d'exploitation	6.14		19 672				
Autres dettes diverses	6.14		741				
Comptes de régularisation	6.14		28 000				
Emprunts obligataires	6.12		259 426				
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.12		245 767				
Autres dettes financières et assimilées	6.12		2 172				
Participation des salariés	6.12		2 893				
Soldes créditeurs de banque	6.12		48 676				
Intérêts courus	6.12		2 781				
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI</b>			<b>0</b>				
Dérivés sur opérations de financements		1 095			1 095		
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 095</b>	<b>0</b>		<b>1 095</b>		
Dérivés sur opérations de financements							
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>				
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>		<b>1 095</b>	<b>808 012</b>		<b>1 095</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des passifs financiers tels que les dettes d'exploitation et les autres dettes, les emprunts auprès des établissements de crédit et les autres dettes financières, car leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

## 6.16 ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ FAMILYPARK

Le Groupe a procédé, le 20 mars 2019, à l'acquisition de la société Familypark, exploitant un parc situé en Autriche. Cette société est incluse dans le périmètre de consolidation à compter du 31 mars 2019.

Le prix d'achat des titres (100 %) s'élève à 72,5 M€, et le montant net décaissé au titre de cette acquisition ressort à 56,3 M€ après déduction de la trésorerie active et passive au 31 mars 2019.

L'écart de première consolidation ressort à 41,2 M€ et est en attente d'affectation.

Le bilan à la date d'acquisition intègre :

Immobilisations corporelles et incorporelles	33 268	Situation nette	9 964
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>33 268</b>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>846</b>
Stock et Encours Net	540		
Créances d'exploitation	943	Provisions Courantes	72
Autres Créances	324	Dettes Financières Courantes	23 513
Créances d'Impôt	596	Dettes D'Exploitation	1 570
Trésorerie et Équivalents de Trésorerie	294		
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>2 697</b>	<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>25 155</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>35 965</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>35 965</b>
Prix d'acquisition			51 167
Situation nette acquise			- 9 964
Écart de première consolidation <sup>(1)</sup>			41 203
<b>Rapprochement avec le tableau des flux de Trésorerie :</b>			
Prix d'acquisition			- 51 167
Soldes créditeurs de Banque			- 5 466
Trésorerie et Équivalents de Trésorerie			294
<b>Variation de périmètre :</b>			<b>- 56 339</b>

(1) En cours d'affectation.

## Note 7 Informations sur le tableau des flux de trésorerie

### 7.1 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Résultat net part du Groupe	62 244	57 199
Intérêts minoritaires dans le résultat	9 156	5 961
<b>RÉSULTAT NET GLOBAL</b>	<b>71 400</b>	<b>63 160</b>
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	129 981	122 093
Plus ou moins-values de cession	- 430	21 981
Quote-Part dans le résultat des sociétés associées	- 8 863	- 4 471
Dividendes reçus des sociétés associées	3 255	2 497
Autres	984	- 25 210
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS</b>	<b>196 327</b>	<b>180 050</b>
Coût de l'endettement net	8 270	8 238
Charges d'impôt (yc impôts différés)	32 246	29 746
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS</b>	<b>236 843</b>	<b>218 034</b>
Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation	- 8 327	- 3 025
Autres éléments de décalages de trésorerie	3 886	3 770
Impôt versé	- 32 875	- 23 750
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>	<b>199 526</b>	<b>195 028</b>

Le détail des résultats des sociétés mises en équivalence est donné dans la note 5.6, le coût de l'endettement net est commenté en note 5.4.

### 7.2 ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2019	30/09/2018
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6.2	- 7 889	- 5 237
Acquisitions d'immobilisations corporelles (net de subvention)	6.3	- 205 135	- 184 905
<b>ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>		<b>- 213 024</b>	<b>- 190 141</b>
Variations dettes sur immobilisations		- 47	3 585
<b>ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		<b>- 213 071</b>	
Prix de vente des immobilisations incorporelles		0	35
Prix de vente des immobilisations corporelles		4 902	1 566
Créances sur cessions d'immobilisations		- 1 203	- 1 243
<b>CESSIONS D'IMMOBILISATIONS AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		<b>3 699</b>	<b>358</b>

Le détail des investissements de l'exercice est commenté dans les notes 6.2 et 6.3.

### 7.3 VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
<b>DETTE FINANCIÈRE AU BILAN CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	<b>433 942</b>	<b>427 316</b>
• emprunts auprès des établissements de crédit	162 546	- 73 619
• emprunts par crédit-bail	- 516	- 503
• autres emprunts et dettes assimilées	30	292
• autres	6	1
<b>VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>162 066</b>	<b>- 73 829</b>
Variation des soldes créditeurs de banque du semestre	- 52 655	88 017
Divers	18 362	- 7 561
<b>VARIATION TOTALE (TOUTES LES DETTES FINANCIÈRES)</b>	<b>127 773</b>	<b>6 627</b>
Divers (instruments financiers)	1 095	0
<b>DETTE FINANCIÈRE AU BILAN CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE</b>	<b>562 810</b>	<b>433 942</b>

## 7.4 INCIDENCE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	-	4 963
Flux de trésorerie liés aux investissements	-	- 1 754
Flux de trésorerie liés au financement	-	11
Incidence des autres mouvements	-	128
<b>INCIDENCE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	-	<b>3 348</b>

## 7.5 TRÉSORERIE NETTE

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
<b>TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN</b>	<b>22 320</b>	<b>31 624</b>
Soldes créditeurs de banques et assimilés	- 48 676	- 101 331
<b>TRÉSORERIE NETTE DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>- 26 356</b>	<b>- 69 706</b>

## Note 8 Autres informations

### 8.1 PARTIES LIÉES

Le Groupe a considéré les parties liées ci-dessous :

- l'ensemble des sociétés consolidées en intégration globale et entreprises associées ;
- l'Actionnaire de référence de la Société : la Caisse des Dépôts ;
- l'ensemble des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration ainsi que leur famille proche.

#### 8.1.1 Sociétés consolidées en intégration globale et entreprises associées

Les relations entre la Société mère et ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont quant à elles présentées à la note 4.2.

Les transactions entre la Société mère et ses filiales contrôlées sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas détaillées dans le présent document.

Les produits d'exploitation de Compagnie des Alpes SA proviennent essentiellement des prestations de services réalisées pour ses filiales dans le cadre de conventions libres conclues à des conditions courantes. Le rôle de la société Compagnie des Alpes SA au sein du Groupe est présenté au Chapitre 5.2.

Au 30 septembre 2019, l'encours de financement de CDA Financement (filiale de la Compagnie des Alpes) auprès des sociétés contrôlées s'élève à 538,6 M€. L'encours de placement des sociétés contrôlées auprès de CDA Financement s'élève pour sa part à 90,7 M€.

Les flux financiers entre la Compagnie des Alpes et les entités associées n'ont pas de caractère significatif.

#### 8.1.2 Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

**Futuroscope** : En janvier 2011 et sur la base des premiers accords intervenus en octobre 2010 sur la base d'une démarche partenariale souhaitée par l'ensemble des parties, la Compagnie des Alpes est devenue l'Actionnaire de référence du Futuroscope, aux côtés du Département de la Vienne et de la CDC qui en est également actionnaire à la fois direct et indirect.

Ce partenariat, tel que décrit dans le Document de référence 2011 (page 176), a continué de produire ses effets au cours de l'exercice 2017/2018.

**Licence** : La convention de licence d'utilisation des dénominations sociales « Caisse des Dépôts et Consignations » et « groupe Caisse

des Dépôts », autorisée au cours de l'exercice 2005, s'est poursuivie normalement.

La licence représente 0,2 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice, pondéré par application du pourcentage de détention de la Caisse des Dépôts dans le capital de la Compagnie des Alpes au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice. La charge en résultant au titre de l'exercice est de 671 K€.

#### 8.1.3 Membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

**Foncière Rénovation Montagne** : en avril 2013, la Caisse des Dépôts, la Banque Populaire des Alpes, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, le Crédit Agricole des Savoie et la CDA ont créé ensemble la Foncière Rénovation Montagne, société dédiée au financement de la rénovation de l'hébergement touristique en montagne.

Cette société foncière a pour vocation d'investir dans des foncières locales dont l'objet est d'acquérir des hébergements vieillissants, pour les rénover et les rendre à nouveau attractifs. Ces hébergements devront ensuite être remis sur le marché locatif dans une optique de vente à moyen terme sous gestion locative, afin de les maintenir dans le marché. Le but est de susciter un effet d'entraînement sur d'autres acteurs afin de créer une dynamique de développement vertueuse pour l'économie de la montagne.

#### Rémunérations allouées aux membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.16 sont les suivantes :

Exercice 2018/2019	
(en milliers d'euros)	
<b>Conseil d'administration</b>	
<b>Comité exécutif Groupe</b>	<b>5 287</b>
Avantages à court terme	2 318
● Salaires de base	1 403
● Autres éléments à court terme	916
Avantages postérieurs à l'emploi	413
Indemnités de fin de contrat de travail*	2 383
Paiement en actions	173

\* Établi sur la base des maxima théoriques.



## 8.2 EFFECTIFS

	2018/2019	2017/2018
<b>Effectif moyen</b>		
France		
Autres (Hors France)	4 351	4 185
	883	766
<b>TOTAL DE L'EFFECTIF MOYEN</b>	<b>5 234</b>	<b>4 951</b>

Au 30 septembre 2019, l'effectif se répartit de la manière suivante :

- Domaines skiables 18,6 % ;
- Parcs de loisirs 75,8 % ;
- Holdings et supports 5,6 %.

## 8.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Locations simples et affermages

Les engagements du groupe CDA en matière de loyers représentent, au 30 septembre 2019, les montants suivants :

(en milliers d'euros)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers	12 532	43 994	80 513	137 040

### Autres engagements

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Avals et cautions		
Garanties de passif données	454	10 398
Acquisition d'immobilisations	11 086	11 216
Autres	-	3 449
	24 788	25 745
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>36 328</b>	<b>50 808</b>
Garanties de passif reçues	1 550	1 550
Cautions reçues	10 504	13 291
Autres	0	0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>12 054</b>	<b>14 841</b>

Les engagements donnés prennent en compte pour l'essentiel :

- les engagements immobiliers du groupe Deux Alpes Loisirs : sa filiale SC2A (ex-Deux Alpes Voyages) s'est portée garante pour les loyers concernant les baux en cours à hauteur de 5,0 M€ ;
- une autorisation de financement de 2,1 M€ donnée par CDA Financement aux sociétés SAP Invest, SAP Location et Panoramic ;
- dans le cadre de la mise en place de sociétés foncières pour dynamiser la rénovation du parc immobilier de nos stations, les sociétés de remontées mécaniques garantissent aux investisseurs un niveau de loyer durant la période de rénovation, puis de remise sur le marché.  
Au 30 septembre 2019, ces engagements sont limités (12,4 M€) au regard du nombre de transactions réalisées actuellement ;
- une garantie de passif accordée à Looping Deutschland GmbH lors de la vente de la société Fort Fun pour un montant de 1 M€ jusqu'en 2026 ;
- deux garanties maison mère à première demande ont été données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation, pour un montant de 10,1 M€, une d'un montant de 9,1 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041 et une d'un montant de 1 M€ relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2024 ;
- une garantie bancaire et une garantie maison mère à première demande de 750 KCHF, ont été données pour le site de By Grevin ;
- les engagements reçus proviennent essentiellement :
  - une garantie de passif pour un montant de 1,6 M€ a été reçue lors de l'acquisition de Travelfactory,

- des garanties données à ADS pour 7,1 M€ sur des opérations foncières,
- d'une caution bancaire reçue par STVI pour couvrir le versement futur d'une indemnité transactionnelle relative au restaurant Tête de Solaise de 1,2 M€,
- d'une caution reçue de fournisseurs pour 1 M€ dans le cadre des travaux de construction d'un nouvel hôtel au Parc Astérix,
- d'une caution reçue sur des garanties de prestations touristiques pour Futuroscope Destination pour un montant de 1,2 M€,
- lors de l'acquisition du Futuroscope (en janvier 2011), les vendeurs ont accordé une garantie de passif au profit de la Compagnie des Alpes en cas de contrôle par des organismes fiscaux, parafiscaux, sociaux, douaniers, de sécurité sociale ou autres organes publics. Ces garanties demeurent en vigueur jusqu'à l'expiration des délais légaux et réglementaires correspondants ;
- dans le cadre du rachat de Travelfactory, les parties se sont accordées mutuellement des options de vente et d'achat pour le solde des titres de la société Travelfactory pour un montant maximal total de 5,3 M€, sur une durée de 4 ans.
- Par ailleurs au titre des différents contrats souscrits au sein du Groupe Compagnie des Alpes, les filiales peuvent être amenées à prendre des accords sur des enveloppes d'investissements. Ces derniers sont variables et révisables notamment en durée, en montant, et en nature, en fonction des contrats et des opportunités de mise en œuvre. Compte tenu de certains contrats de baux souscrits par les Parcs de loisirs, ces accords d'enveloppes d'investissements peuvent concerner l'ensemble des filiales du groupe.



## 8.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- Lors du dernier trimestre de l'année, le Groupe a contracté deux nouveaux emprunts bancaires de 5 M€ et 4 M€.
- La Compagnie des Alpes a été informée le 28 janvier 2020 que les communes des Deux Alpes et Saint-Christophe-en-Oisans allaient soumettre à l'approbation des prochains conseils municipaux de février 2020 le choix d'un nouvel opérateur, la SAEM Société Touristique de l'Alpe d'Huez (SATA) en tant qu'attributaire du contrat de Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du domaine skiable des Deux Alpes.

Fin 2019, les communes délégantes du domaine skiable des Deux Alpes ont notifié à Deux Alpes Loisirs, la société délégataire, filiale de la Compagnie des Alpes, leur décision de résilier par anticipation, environ 3 ans avant leur échéance, pour motif d'intérêt général, les trois Délégations de Service Public (DSP) actuelles pour permettre une nouvelle mise en concurrence pour une DSP unique pour l'ensemble du domaine. Deux Alpes Loisirs s'est portée candidate.

Les attendus du cahier des charges imposaient des investissements ambitieux au regard des perspectives de ce site. Forte de sa connaissance approfondie des enjeux de la station dont elle opère le domaine skiable depuis plus de 10 ans, Deux Alpes Loisirs a fait une proposition volontariste et responsable, de nature à poursuivre la modernisation du domaine skiable tout en assurant la viabilité de la DSP.

Deux Alpes Loisirs a contribué à hauteur de 40 M€ au chiffre d'affaires du groupe en 2018-2019 et réalisé 1,260 M journées-skieurs.

L'activité de la saison en cours continuera d'être assurée par Deux Alpes Loisirs au moins jusqu'à la fin de l'exercice fiscal. En cas d'approbation, cette décision n'aura pas d'impact sur la guidance que le Groupe a annoncée lors de la présentation de ses résultats annuels, elle donnera lieu par ailleurs à l'indemnisation de Deux Alpes Loisirs pour les biens de retour et le manque à gagner conformément aux dispositions de la DSP.

## 8.5 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### Identité des Commissaires aux comptes

#### PricewaterhouseCoopers Audit SA

63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Madame Françoise Garnier.

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Nommé le 8 mars 2018 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022/2023.

#### Cabinet Mazars

Exaltis  
61, rue Henri Régnauld  
92075 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Gilles Rainaut.

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Nommé le 10 mars 2016 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020/2021.

#### Mme Virginie Chauvin

Exaltis  
61, rue Henri Régnauld  
92075 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes suppléant.

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Nommée le 10 mars 2016 (en remplacement de Monsieur Raymond Pétroni dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020/2021.

## 8.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montants (en milliers d'euros)	Mazars				PricewaterhouseCoopers Audit SA			
	Montants		%		Montants		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>								
Émetteur	192	187	25 %	26 %	192	187	28 %	30 %
Filiales intégrées globalement	489	477	64 %	67 %	409	340	60 %	55 %
<b>Services autres que la certification*</b>								
Travaux liés à l'audit	31	47	4 %	7 %	0	0	0 %	0 %
Autres	48		6 %	0 %	83	91	12 %	15 %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>760</b>	<b>711</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>684</b>	<b>618</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* - Missions SAAC requis par les textes : rapports sur la Déclaration de performance extra-financière de CDA SA.

- Missions SAAC non requis par les textes : attestations de dépenses, d'assiette de redevance, due diligence.